



Assemblée générale

Distr. générale
7 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Programme 4
Opérations de maintien de la paix

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des opérations de paix	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	34
II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	47
Avant-propos	47
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	48
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	54

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



III.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.	59
	Avant-propos	59
A.	Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	60
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	66
Annexes aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***		
I.	Organigrammes et répartition des postes pour 2021	69
II.	Ressources proposées pour le chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), par composante, pour le Département des opérations de paix, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	73
III.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	75
IV.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires.	76

I. Département des opérations de paix

Avant-propos

En 2020, alors que l'Organisation des Nations Unies célèbre 75 ans d'action au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Département des opérations de paix mesure l'importance des progrès accomplis dans le rétablissement de la paix dans certains des endroits les plus difficiles du monde qui sont ravagés par des conflits.

Malgré ces progrès, les efforts visant à instaurer et à pérenniser la paix continuent de se heurter à de nombreuses difficultés multidimensionnelles et extrêmement redoutables. Outil de promotion de la paix, le maintien de la paix exige des efforts soutenus face à l'évolution du contexte opérationnel global.

Au cours des trois dernières années, le maintien de la paix est entré dans une phase de consolidation et de transition. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria ont cessé leur activité, et tout dernièrement, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) a achevé son mandat le 15 octobre 2019, mettant ainsi un terme à 15 ans de présence de maintien de la paix dans le pays.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour se retire progressivement. Dans le même temps, en République centrafricaine, au Mali et au Soudan du Sud, les missions de maintien de la paix exécutent des mandats complexes, notamment en protégeant les civils, en soutenant les processus politiques et en appuyant, au moyen de partenariats, l'application des accords de paix signés.

À mesure que nous avancerons, les nouveaux outils permettant de mesurer la performance des contingents et du personnel de police et les résultats en matière de soins de santé auront une importance essentielle. Ils sont prévus dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui demeurera une priorité pour le Département des opérations de paix.

Dans la conjoncture actuelle, il importe au plus haut point d'améliorer la performance et le respect du principe de responsabilité. Le Système complet d'évaluation de la performance vise essentiellement à évaluer de manière approfondie les résultats concrets de nos missions et à permettre aux responsables des missions de prendre des décisions éclairées.

Pour que le maintien de la paix puisse concourir davantage à la promotion de solutions politiques, les partenariats sont nécessaires. Le Département des opérations de paix continuera à tirer parti des partenariats établis avec les organisations régionales, nationales et infranationales pour travailler en concertation avec les parties prenantes aux processus de paix et à veiller à ce qu'aucune partie ne soit exclue des processus politiques complexes que soutiennent nos missions de maintien de la paix.

L'année 2021 sera cruciale pour consolider et élargir les acquis de ces 10 dernières années. En collaboration avec nos partenaires, nous nous emploierons à créer des conditions favorables pour que nos opérations puissent s'acquitter efficacement et rationnellement de leur mandat, au profit des populations que nous servons.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
(Signé) Jean-Pierre **Lacroix**

A. **Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 5.1 Le Département des opérations de paix est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce au déploiement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Son mandat découle en outre des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 72/262 C, les études d'ensemble menées chaque année sur toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et l'examen annuel des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Les objectifs du programme sont également rattachés à divers grands textes, qui ont trait à l'initiative Action pour le maintien de la paix, en application de la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité, à la thématique de la pérennisation de la paix, en application de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en application de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Le Département dirige et supervise toutes les opérations relevant de sa responsabilité et fournit des orientations politiques et générales ainsi que des directives stratégiques aux missions afin que leurs mandats soient exécutés efficacement, conformément à la Charte et aux principes fondamentaux du maintien de la paix. L'action qu'il mène pour améliorer le maintien de la paix et l'adapter aux situations contemporaines aidera à remettre les pays touchés par des conflits sur la voie d'une paix durable. Les risques et les incertitudes ne cessant de croître, son action est essentielle pour que le maintien de la paix des Nations Unies, instrument sans égal au service de la paix et de la sécurité dans le monde, continue d'être pertinent et efficace.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 5.2 La stratégie du Département des opérations de paix est guidée par l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs qui l'accompagne, dont l'objectif est de renforcer l'importance du maintien de la paix, qui est l'un des outils les plus efficaces dont l'Organisation dispose pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Les domaines prioritaires demeurent les suivants :
- a) renforcer les stratégies politiques et promouvoir des solutions politiques durables, notamment en élaborant des stratégies nationales et régionales, grâce à l'approche intégrée adoptée dans le cadre du nouveau pilier Paix et sécurité, en soumettant des propositions au Conseil de sécurité concernant l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats et en intégrant les priorités définies dans l'initiative Action pour le maintien de la paix dans les rapports ;
 - b) concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en élaborant une méthode d'analyse des conflits qui tienne compte de la problématique femmes-hommes, en mettant au point des directives relatives à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité ;
 - c) renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, notamment en actualisant et en diffusant la politique concernant la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, en intégrant des stratégies de protection dans la réflexion stratégique et l'action des missions et en dispensant des formations qui tiennent compte du contexte dans lequel doit s'opérer la protection des civils ;

- d) appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité, au moyen du Système complet d'évaluation de la performance des missions, d'un dispositif intégré de gestion de la performance et d'une plus grande collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ;
 - e) renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix, notamment en appliquant des stratégies conjointes de transition et de mobilisation et en collaborant étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
 - f) renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, en poursuivant l'exécution du programme de formation et en recourant davantage aux technologies ;
 - g) améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix en renforçant la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'action politique, coopération qui peut prendre la forme de visites conjointes sur le terrain, de réunions d'information, d'activités de renforcement des capacités et de partenariats triangulaires élargis ;
 - h) renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et le personnel et appliquer plus activement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.
- 5.3 Le Département continuera d'examiner et de parfaire la mise en œuvre de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, notamment par l'intermédiaire de la structure politique et opérationnelle régionale qui permettra d'améliorer la coordination des questions de paix et de sécurité et facilitera l'élaboration de stratégies régionales multisectorielles ainsi que la transition et le retrait progressif des opérations de maintien de la paix, comme le prescrit le Conseil de sécurité. Il collaborera étroitement avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. Il continuera à rendre opérationnelles les structures qu'il a en commun avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de garantir la cohérence dans l'ensemble du pilier Paix et sécurité. La structure politique et opérationnelle régionale unique continuera de jouer un rôle essentiel en assurant l'intégration et l'harmonisation des analyses et stratégies régionales et des stratégies relatives à tel ou tel pays. Le Département continuera également de collaborer étroitement avec les entités issues de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Développement.
- 5.4 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) l'appui politique et les capacités nécessaires seront mobilisés ;
 - b) les États Membres continueront d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
 - c) les partenaires du maintien de la paix et autres entités continueront d'appuyer le maintien de la paix.
- 5.5 Le Département prend en compte la problématique femmes-hommes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, notamment en veillant à l'application de la politique relative aux genres, et continue de surveiller, à l'aide de son tableau de bord, les progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre du maintien de la paix. Il s'efforcera d'exécuter les mandats relatifs à l'égalité des genres et à la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'ensemble des activités de maintien de la paix, afin de renforcer l'inclusion et d'instaurer un environnement protecteur qui permette aux femmes de participer aux processus de paix et à la mise en œuvre de solutions politiques. Comme le prévoit les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, il lancera des initiatives propres à accroître la représentation et la participation des femmes aux processus de paix, améliorera la cohérence et la coordination de l'action des entités des Nations Unies et renforcera les partenariats avec les organisations locales de

femmes opérant dans des contextes complexes, par exemple au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

- 5.6 Concernant la coopération avec d'autres entités, la portée de l'action internationale menée dans le cadre du maintien de la paix continuera de reposer sur les partenariats noués avec les acteurs de la paix et de la sécurité, en particulier les organisations régionales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales. Le Département maintiendra également son partenariat stratégique et opérationnel avec l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux et sous-régionaux de l'Afrique, ainsi qu'avec l'Union européenne, notamment dans les endroits où des missions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne sont déployées, et poursuivra des initiatives triangulaires. Il continuera de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment sur les questions de politique générale et de formation et sur celles relatives au partage de l'information. Il continuera de renforcer sa coopération avec la Banque mondiale, par l'intermédiaire du Groupe de travail ONU-Banque mondiale, en particulier dans le contexte de la transition d'une opération de maintien de la paix.
- 5.7 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Département continuera d'entretenir des relations solides avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en assurant la présidence ou en participant aux activités de divers groupes et mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines. D'autres activités de coopération interinstitutions sont entreprises par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit dans les situations de sortie de conflit et de crise et du Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.8 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

49/37	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	70/262	de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
58/296	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	72/304	Examen du dispositif de consolidation de la paix
61/279	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir	72/199	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
65/290	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan	72/262C	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
			Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	Les femmes et la paix et la sécurité	2282 (2016)	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
1894 (2009)	Protection des civils en période de conflit armé	2436 (2018)	Performance des opérations de maintien de la paix
2250 (2015)	Les jeunes et la paix et la sécurité		
2272 (2016)	Prévention et élimination des actes d'exploitation sexuel et des atteintes sexuelles commis par les soldats de la paix		

Produits

5.9 On trouvera dans le tableau 5.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 5.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	46	46	45	45
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Exposé présenté à la séance officielle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation	1	1	1	1
5. Exposé présenté à la séance officielle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
6. Exposés au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	37	37	36	36
7. Exposés à l'Assemblée générale et aux organes subsidiaires sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : visites dans les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur le maintien de la paix, et séances d'information à leur intention.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités d'information, telles que des conférences, des expositions et des séances d'information publiques sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU, et élaboration et production des supports promotionnels connexes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : activités organisées à l'intention des médias, dont des entretiens et points de presse sur des thèmes particuliers et des questions spécifiques aux missions, tels que la déontologie et la discipline, les militaires, la police, la problématique femmes-hommes et les femmes et la paix et la sécurité.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : messages sur le thème du maintien de la paix publiés sur les plateformes numériques et les médias sociaux (site Web consacré au maintien de la paix, Facebook, Twitter, Instagram et Flickr) ainsi que sur iSeek.				

Programme de travail

Sous-programme 1

Opérations

Objectif

- 5.10 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Stratégie

- 5.11 Pour faciliter l'exécution efficiente et efficace de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, le sous-programme améliorera la présentation d'analyses et d'informations sur le maintien de la paix, par mission et selon le contexte, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le sous-programme garantira que les activités de planification intégrée soient menées selon les dispositions opérationnelles et les délais définis par le Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur l'appui à la transition des opérations de maintien de la paix aux présences des Nations Unies qui leur font suite. Les aspects régionaux seront incorporés dans les stratégies particulières à chaque pays et à chaque mission, selon l'optique régionale de la paix, de la sécurité et de la stabilité envisagée dans la réforme du pilier Paix et sécurité. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer la communication de l'information sur les opérations de maintien de la paix à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux autres organes intergouvernementaux compétents, de mieux planifier les activités devant être exécutées par les opérations de maintien de la paix et la transition, et de renforcer la cohérence et la portée de l'action menée et de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives à la paix et à la sécurité aux pays et aux régions. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'amélioration des rapports destinés au Conseil de sécurité grâce à une plus grande utilisation de l'infographie, la présentation de comptes rendus plus fréquents au Conseil au titre des questions diverses, la présentation au Conseil d'un nombre croissant de notes portant sur des faits particuliers ou des changements importants survenus dans les opérations de maintien de la paix et la réalisation d'exams et d'évaluations indépendants. Des progrès ont également été faits dans la planification de la phase de transition, en s'inspirant des cas de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria, dont certaines fonctions avaient été transférées, en 2017 et 2018 respectivement, à d'autres entités, et de celui de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), dont certaines fonctions ont été reprises par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) en 2019. Enfin, des progrès ont été faits pour ce qui est de renforcer l'approche régionale, comme le montrent l'élaboration de stratégies régionales pour le Sahel et la Corne de l'Afrique et la décision du système d'améliorer et de mieux coordonner l'action menée par l'Organisation pour instaurer la confiance et soutenir la réconciliation dans les Balkans occidentaux, auxquelles ont contribué les opérations de paix des Nations Unies dans ces régions.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 5.12 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux compétents et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police des informations par mission et en fonction du contexte leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de

maintien de la paix (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que 100 % des recommandations du Secrétaire général, y compris celles portant sur l'établissement d'opérations de maintien de la paix ou la réorganisation d'opérations en cours, ont été intégrées dans les résolutions pertinentes des organes intergouvernementaux compétents, contre l'objectif visé de 94 %, et que toutes ces recommandations ont continué de faire l'objet de consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres États Membres concernés.

Exécution du programme en 2019 : transition sans heurt de la MINUJUSTH au BINUH en Haïti

- 5.13 Il est difficile de gérer le retrait progressif, la clôture et la transition d'une opération de maintien de la paix. La reconversion de la présence des Nations Unies en Haïti a été le premier processus de transition à être entrepris après la réforme du pilier Paix et sécurité et a démontré certains des premiers avantages découlant de l'amélioration des analyses, de la communication de l'information et de la planification concertée entre le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Dès le début, la planification a été menée de façon concertée entre les deux départements et avec le pilier Développement (le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau de la coordination des activités de développement ont participé à la mission d'évaluation stratégique menée en janvier 2019), ce qui a permis que le transfert de certaines fonctions de la MINUJUSTH à l'équipe de pays se déroule sans heurt.
- 5.14 Le sous-programme a garanti que le retrait et la clôture de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies (MINUJUSTH) et le transfert simultané des fonctions à la mission politique spéciale qui devait prendre la suite (BINUH) se déroulent dans les délais fixés par le Conseil de sécurité (dans sa résolution [2466 \(2019\)](#) du 12 avril 2019 et sa résolution [2476 \(2019\)](#) du 25 juin 2019, respectivement). Pour aider le Conseil à prendre des décisions, compte tenu de son intention d'envisager le retrait de la mission de maintien de la paix d'Haïti et du souhait du Gouvernement haïtien tendant à ce qu'il soit mis fin au mandat relevant du Chapitre VII de la Charte, une mission d'évaluation stratégique a été entreprise en janvier 2019 ; les recommandations issues de la mission ont été intégrées dans le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil le 1^{er} mars 2019. Ensuite, dans une lettre adressée au Conseil le 13 mai, le Secrétaire général a décrit en détail le mandat consultatif proposé pour une mission politique spéciale qui travaillerait en concertation avec l'équipe de pays pour aider les institutions haïtiennes à réaliser les objectifs du Programme 2030.
- 5.15 La transition de la MINUJUSTH au BINUH a été planifiée de manière coordonnée et une mission préparatoire a été établie pour s'occuper de la transition jusqu'à ce que le BINUH entre en activité le 16 octobre. La dernière phase du démarrage s'est achevée avec succès le 31 décembre 2019, le BINUH assumant à cette date la responsabilité en matière de planification et d'opérations et se préparant à devenir pleinement opérationnel. La nouvelle mission politique spéciale qu'est le BINUH a également été regroupée avec l'équipe de pays, conformément aux mesures de réforme du Secrétaire général et à son mandat. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au BINUH assume également les fonctions de Coordonnateur résident et de Coordonnateur de l'action humanitaire et veille à ce que les activités menées par le pilier Paix et sécurité et le pilier Développement dans le pays demeurent harmonisées. Sous la direction du Siège, le BINUH et l'équipe de pays ont entrepris ensemble d'élaborer un cadre stratégique intégré qui définit les principaux domaines d'intervention, l'accent étant mis sur la stabilité. Ce cadre devrait énoncer de nouveaux objectifs d'étape pour Haïti et constituer une base sur laquelle bâtir l'action collective des organismes des Nations Unies. Par ailleurs, dans le cadre d'une nouvelle approche concertée, des locaux communs ont été aménagés pour les équipes conjointes du BINUH et de l'équipe de pays afin de faciliter la concertation et la coordination, y compris avec les autres partenaires importants.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.16 Le travail effectué a contribué à l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix et à l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, comme le montre le fait que la transition du maintien de la paix à une mission politique spéciale en Haïti a été plus fluide et rapide, grâce à une meilleure coordination dans les domaines de l'analyse, de la planification et de la mise en œuvre opérationnelle qui a été rendue possible par la réforme du pilier Paix et sécurité et du pilier Développement lancée par le Secrétaire général. Tous les délais fixés pour la reconversion de la présence des Nations Unies en Haïti ont été respectés ; à la fin de décembre 2019, la liquidation de la MINUJUSTH avait été achevée et 81 % du personnel du BINUH, dont 57 % d'hommes et 43 % de femmes, avait pris ses fonctions.

Tableau 5.2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Plan et document d'orientation relatifs à la transition en Haïti	Transition effective : liquidation de la MINUJUSTH et entrée en fonction de 81 % du personnel du BINUH

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo concentre ses efforts sur la protection des civils dans l'est du pays et se prépare à un retrait progressif (résultat déjà défini pour 2020)

- 5.17 Les travaux relatifs à la fourniture d'orientations stratégiques et opérationnelles aux missions, y compris sur la protection des civils, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera apportée aux missions de manière qu'elles puissent stabiliser la situation dans leur zone d'opérations, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 5.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	5 416 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	4 550 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	4 000 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	3 500 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit

2017	2018	2019	2020	2021
	57 commandants de groupes armés capturés	65 commandants de groupes armés capturés	75 commandants de groupes armés capturés	82 commandants de groupes armés capturés
	287 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	400 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	500 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	600 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice
				Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme : 300

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les élections sont tenues et l'intégrité du processus de paix est préservée en République centrafricaine (nouveau résultat)

- 5.18 Le sous-programme soutient les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les partenariats avec les organisations régionales, y compris en facilitant la mise en place de mécanismes de suivi des accords politiques.
- 5.19 Des progrès ont ainsi été accomplis dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine conclu en février 2019, grâce aux efforts considérables déployés par le Gouvernement, notamment l'établissement des mécanismes de suivi de l'Accord, et grâce à l'appui de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le sous-programme a soutenu la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ce qui a facilité ces progrès, à savoir une forte diminution en 2019 du nombre de pertes civiles et de violations des droits de la personne liées au conflit. Il importe au plus haut point de préserver l'intégrité et la dynamique du processus de paix en évitant un vide politique en République centrafricaine. Il faudra par conséquent veiller à ce que les élections présidentielle et législatives soient tenues le 27 décembre 2020. Le cas échéant, le second tour de l'élection présidentielle aura lieu le 14 février 2021, l'objectif étant de faire en sorte que le futur président ou la future présidente prête serment avant l'expiration en mars 2021 du mandat constitutionnel du Président en exercice.

Situation interne et réponse

- 5.20 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il faudrait maintenir une attention suffisante dans le système des Nations Unies sur le prochain cycle électoral en République centrafricaine et sur l'importance que revêtent ces élections pour le processus de paix dans le pays et la stabilité dans la région. En réponse, le sous-programme va, premièrement, optimiser et renforcer les partenariats stratégiques novateurs dans le système des Nations Unies pour soutenir le processus de paix et la MINUSCA, au moyen d'une collaboration stratégique avec les organismes, fonds et programmes, le Fonds pour la consolidation de la paix, les institutions financières internationales et d'autres partenaires.
- 5.21 Le sous-programme mobilisera également l'appui international en faveur du Gouvernement centrafricain en vue des élections, y compris un soutien financier rapide et suffisant pour l'organisation et la tenue des élections.

- 5.22 En vue d'atteindre les objectifs susmentionnés, des partenariats stratégiques solides seront établis, en particulier avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi qu'avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, y compris l'Union européenne. La présence d'autres entités des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, sera mise à profit pour mobiliser l'appui régional en faveur du processus électoral et inciter tous les signataires centrafricains de l'accord de paix à accepter et à respecter le processus électoral, en particulier pour instaurer un climat politique favorable et de bonnes conditions de sécurité dans le pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.23 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix et à l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, comme devrait le montrer le fait que les organisations régionales prêtent leur appui de manière que les élections présidentielle, législatives et locales en République centrafricaine se tiennent dans les délais prévus par la Constitution et selon le calendrier électoral.

Tableau 5.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Signature par le Gouvernement d'un accord de paix avec les principaux groupes armés Promulgation du code électoral	Appui fourni par les organisations régionales à la tenue des élections législatives et du premier tour de l'élection présidentielle le 27 décembre	Participation des organisations régionales au règlement pacifique de tout contentieux électoral et prestation de serment du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente Tenue des élections locales (date à déterminer)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.24 Les mandats définis pour le sous-programme dans certaines résolutions adoptées par le Conseil de sécurité guident les travaux relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Produits

- 5.25 On trouvera dans le tableau 5.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	123	104	119	94
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	42	41	40	36
2. Lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	35	18	33	20
3. Exposés oraux au Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix	46	45	46	38
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	13	18	13
4. Atelier destiné aux chefs de la composante politique de toutes les opérations de maintien de la paix	5	5	5	5
5. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix au Moyen-Orient	3	3	3	3
6. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix en Afrique	5	5	10	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils d'experts et d'informations aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix ; consultations et accords structurels avec des organisations régionales et entre elles visant à promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales.				

Sous-programme 2 Questions militaires

Objectif

- 5.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix.

Stratégie

- 5.27 Pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, le sous-programme fournira des exposés et des analyses au Département, au Secrétariat et aux États Membres sur les aspects militaires des événements nouveaux ou prévisibles, les crises et les conditions de sécurité, ce qui devrait améliorer la communication de l'information au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux organes intergouvernementaux et aux pays fournisseurs de contingents. Les partenariats avec les organisations régionales seront également renforcés afin d'élaborer des normes communes relatives aux opérations militaires pour la planification des opérations de maintien de paix, de constituer et de déployer les unités militaires appropriées, de mener des évaluations opérationnelles et des visites

consultatives et de préparer de nouveaux pays fournisseurs de contingents en vue de leur future participation aux opérations des Nations Unies, ce qui devrait faciliter le déploiement rapide, la mise en place, ou la réorganisation, des opérations de maintien de la paix comme suite aux décisions du Conseil de sécurité et des décisions connexes. La formation des hauts responsables militaires sera entreprise, des normes concernant les tâches seront établies pour les unités militaires et le Siège, des évaluations de la performance, des études des moyens militaires et des visites préalables au déploiement seront effectuées et la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix sera renforcée, ce qui devrait permettre le déploiement de composantes militaires mieux adaptées, mieux équipées et plus efficaces aux opérations de maintien de la paix.

- 5.28 Parmi les résultats déjà obtenus citons la diminution constante du nombre de morts et de blessés parmi le personnel militaire de maintien de la paix des Nations Unies (301 en 2017 ; 208 en 2018 ; 113 en 2019), le déploiement en 2019 de cinq unités militaires issues du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et le déploiement de militaires en détachement dans le cadre de la mise en place de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda. Par ailleurs, les études des moyens militaires et les examens stratégiques ont permis d'améliorer la mobilité, la robustesse et les capacités des unités militaires des missions, notamment en actualisant les concepts d'opération et les états des besoins par unité.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 5.29 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le déploiement et la mise en place rapides d'opérations de maintien de la paix mieux adaptées comme suite aux décisions du Conseil de sécurité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre l'augmentation du nombre total d'unités militaires et d'unités de police annoncées par les États Membres et ayant atteint les niveaux 1, 2 et 3 ou le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix (39 unités ont vu leur niveau de préparation haussé ou revalidé, contre l'objectif fixé de 32 unités). En tout 216 unités militaires et unités de police équipées de 20 types de moyens militaires, provenant de 60 États Membres, avaient été enregistrées au 31 décembre 2019, ce qui représente environ 3 200 militaires prêts à être déployés à des opérations de maintien de la paix nouvelles ou en cours dans les 60 jours qui suivent un appel lancé par le Secrétariat.

Exécution du programme en 2019 : déploiement en l'espace d'une journée des premiers effectifs militaires de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

- 5.30 La mise en place du niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix a certes contribué à accélérer la constitution et le déploiement d'unités militaires entraînées, mais le déploiement rapide de militaires hors unités demeure un problème. Afin d'améliorer encore le déploiement rapide de personnel militaire hors unités dans le cadre du démarrage d'une mission ou en cas de besoin de renforts, le sous-programme tient à présent une liste permanente de 14 officiers en détachement prêts à être déployés dans les 90 jours. Des efforts ont été faits pour raccourcir le délai de déploiement rapide, et une collaboration active a été maintenue avec les autres composantes des départements compétents afin de déterminer les déploiements futurs possibles et de veiller à ce que ces officiers reçoivent une formation sur l'appréciation des situations et sur la sécurité en prévision d'un déploiement éventuel.
- 5.31 Grâce à ce travail, du personnel a pu être déployé rapidement en 2019 au titre de l'assistance des Nations Unies au Yémen, la signature, le 13 décembre 2018, de l'Accord de Stockholm entre le Gouvernement yéménite et le mouvement houthiste ayant abouti à un cessez-le-feu qui est entré en vigueur dans la province de Hodeïda le 18 décembre 2018. Le 22 décembre, l'Organisation des Nations Unies a déployé à Hodeïda une équipe préparatoire chargée de commencer à faciliter la mise en œuvre de l'Accord, en application de la résolution [2451 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, en date du

21 décembre 2018. L'équipe préparatoire comprenait cinq officiers en détachement, dont l'un est arrivé sur place dans les 24 heures suivant l'adoption de la résolution 2451 (2018). Ces officiers ont aidé à l'établissement du Centre mixte d'information et de coordination, mis au point des solutions pour le déploiement des troupes et effectué des missions d'observation en vue de faciliter les activités humanitaires.

- 5.32 Le 16 janvier 2019, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2452 (2019), dans laquelle il a créé la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda. En tout 13 officiers en détachement ont été déployés jusqu'en juin 2019, date à laquelle la composante militaire de la Mission a reçu l'effectif initial nécessaire avec l'arrivée de contingents fournis par des pays.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.33 Le travail effectué a contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, comme le montre le fait que des effectifs militaires ont été déployés en l'espace d'une journée dans le cadre de la mise en place de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, une amélioration spectaculaire par rapport à une situation analogue en 2016.

Tableau 5.6
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Déploiement dans la journée qui suit l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité
				Déploiement de l'équipe préparatoire suivi de la mise en place de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats et soldates de la paix : des troupes mieux formées et mieux équipées (résultat déjà défini pour 2020)

- 5.34 Les travaux relatifs à la sécurité du personnel de maintien de la paix se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera apportée aux pays pour renforcer la préparation des soldats et soldates de la paix participant aux missions des Nations Unies, tout en réduisant l'exposition aux risques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 5.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Participation des officiers et officières concernés à une seule formation, sans aucun document d'orientation	Participation des officiers et officières à des consultations concernant de nouveaux documents d'orientation pour les opérations de maintien de la paix	Exercices de poste de commandement régulièrement planifiés par les officiers et officières eux-mêmes dans leur quartier général	Augmentation du nombre de séances de formation des formateurs visant à améliorer la capacité du personnel des missions de planifier régulièrement lui-même des exercices de poste de commandement au quartier général, ainsi que dans les états-majors de secteur

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la sûreté pour les soldats et soldates de la paix grâce à une meilleure gestion des armes et des munitions (nouveau résultat)

- 5.35 Les soldats et soldates de la paix sont déployés dans des environnements de plus en plus complexes et dangereux, où ils courent de grands risques d'être attaqués et de perdre des armes et des munitions. Toute perte d'armes et de munitions peut réduire fortement la sûreté et la sécurité opérationnelles et entraîner d'autres risques.

Situation interne et réponse

- 5.36 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il n'existait pas, pour les composantes militaires et policières, de documents directifs sur la gestion des armes et munitions qui traitaient des problèmes d'entreposage, de sécurité physique, de durée de conservation et de destruction des munitions. Le seul document directif qui existait était les directives de 2002 sur les niveaux des stocks de munitions du Département des opérations de maintien de la paix, qui donnaient des précisions sur les quantités de munitions devant être déployées mais ne traitaient pas du tout des conditions d'entreposage ni des aspects logistiques de la gestion des armes et munitions. Des décalages ont par conséquent été relevés entre les méthodes d'entreposage de munitions utilisées par les contingents des missions et les normes nationales et internationales. En outre, faute d'un mécanisme de communication de l'information, il était difficile de suivre les pertes d'armes et de munitions. Pour remédier à ces problèmes, en 2018, un outil d'enregistrement en ligne a été mis au point pour permettre aux missions de signaler les pertes d'armes et de munitions et des documents d'orientation sur la gestion des armes et des munitions ont commencé à être élaborés. En 2020, trois documents directifs seront établis : a) une directive sur les armes et munitions ; b) des instructions permanentes sur les pertes d'armes et de munitions ; c) un manuel sur la gestion des munitions. En réponse, davantage de supports de formation spécialisée sur la gestion des armes et munitions seront conçus et un atelier sera organisé à l'intention des officiers techniciens en munitions des quartiers généraux de mission. Il sera fait en sorte que tous les contingents déployés comptent dans leurs rangs des officiers techniciens en munitions et que cette condition soit indiquée dans l'état des besoins par unité de toutes les missions. Les documents directifs visent à améliorer la gestion des armes et munitions qui sont déployées dans les missions. Les officiers techniciens en munitions recevront une formation sur les procédures de l'Organisation des Nations Unies et les systèmes de contrôle requis.

Ils veilleront à ce que les missions signalent avec exactitude les pertes d'armes et de munitions au Siège.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.37 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, comme devrait le montrer une meilleure gestion des armes et des munitions dans les missions, notamment par la normalisation des quantités, des méthodes d'entreposage et de la destruction contrôlée visant à améliorer la sûreté et la sécurité pour le personnel de maintien de la paix, la population civile et les collectivités locales, ainsi que par l'utilisation de supports de formation spécialisée et la formation des officiers techniciens en munitions.

Tableau 5.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Absence de documents directifs sur la gestion des armes et munitions dans les opérations de maintien de la paix	Mise au point de l'outil d'enregistrement en ligne permettant de signaler les pertes d'armes et de munitions	Deux documents directifs utilisés par les opérations de maintien de la paix (directive sur les armes et munitions et instructions permanentes sur les pertes d'armes et de munitions)	Manuel sur la gestion des munitions utilisé par les opérations de maintien de la paix	Supports de formation spécialisée utilisés par les opérations de maintien de la paix Formation des officiers techniciens en munitions aux nouvelles normes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.38 Les mandats définis pour le sous-programme dans certaines résolutions du Conseil de sécurité guident les travaux relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Produits

- 5.39 On trouvera dans le tableau 5.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.9
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	156	174	131	164
1. Sessions de formation des officiers supérieurs : formation préalable au déploiement, présentation d'exposés après leur nomination et orientation intensive	48	41	48	48
2. Sessions de formation avec exercice de poste de commandement aux quartiers généraux des forces	5	13	5	13

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Sessions de formation sur l'élaboration, la révision et l'application des nouveaux documents directifs et directives militaires	25	45	20	25
4. Sessions de formation sur la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix	30	20	10	25
5. Sessions de formation visant à améliorer la capacité d'appréciation des situations et à renforcer l'efficacité des composantes militaires, destinées aux responsables opérationnels et tactiques (chefs des composantes militaires, commandants de secteur, chefs d'état-major des forces et commandants des bataillons d'infanterie)	20	25	20	25
6. Sessions de formation sur le renseignement militaire au service du maintien de la paix	28	30	28	24
7. Sessions de formation sur la gestion des armes et des munitions	–	–	–	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	91	109	91	93
8. Rapports d'analyse stratégique sur les grands changements opérationnels survenant dans les opérations de maintien de la paix et sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit	40	49	40	40
9. Plans militaires stratégiques pour les nouvelles opérations de maintien de la paix et celles auxquelles d'importants changements ont été apportés	4	2	4	4
10. Rapports actualisés d'évaluation des menaces	13	20	13	13
11. Rapports sur les besoins opérationnels et les moyens des pays fournisseurs de contingents et recommandations formulées à l'issue de visites préalables au déploiement et de missions d'évaluation et de conseil opérationnel	20	20	20	20
12. Rapports mensuels sur le déploiement de forces militaires, d'observateurs et de personnel du quartier général, l'accent étant mis sur les activités visant à équilibrer les effectifs des deux sexes	12	12	12	12
13. Notes d'orientation, documents directifs et instructions permanentes relatifs aux composantes militaires des opérations de maintien de la paix	2	6	2	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation d'exposés aux pays fournisseurs de contingents et au Comité d'état-major sur tous les aspects militaires des opérations de maintien de la paix ; fourniture de conseils d'experts aux États Membres et aux organisations régionales sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords, des opérations de maintien de la paix et de la planification stratégique et opérationnelle ; maintien de renforts organisés comprenant un noyau de militaires ou une équipe d'appui pouvant être déployés dans les 90 jours à des missions nouvelles ou en cours.

Bases de données et autres supports numériques : a) actualisation des informations sur les unités annoncées qui ont été enregistrées dans les moyens de maintien de la paix ; b) actualisation de l'outil d'enregistrement et de gestion des munitions en ligne ; c) système de présentation de l'information sur les résultats opérationnels des unités militaires ; d) outil de validation des compétences militaires ; e) système d'évaluation du quartier général de la force et des états-majors de secteur.

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Objectif

- 5.40 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les pays qui n'accueillent aucune mission.

Stratégie

- 5.41 Pour contribuer au renforcement de l'état de droit et de la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les pays qui n'accueillent aucune mission, le sous-programme continuera de fournir un appui consultatif et opérationnel à ces pays de la manière suivante : a) soutenir les activités nationales de réforme, de restructuration et de développement de la police et des autres institutions de maintien de l'ordre, prêter un appui opérationnel et, dans de rares cas, assurer à titre provisoire le maintien de l'ordre conformément aux directives stratégiques relatives aux activités de police internationales ; b) soutenir l'action menée au niveau national pour amener les auteurs des crimes qui sont à l'origine des conflits à en répondre, renforcer la sécurité dans les prisons et l'administration de ces établissements, remettre sur pied les institutions judiciaires et pénitentiaires et entreprendre des initiatives de renforcement de la confiance ; c) appuyer la planification, la création et l'évaluation de mécanismes visant à retirer les armes et les personnes du contrôle des groupes armés et à réintégrer les ex-combattants et les éléments associés aux groupes armés dans la vie civile, recenser les enseignements à retenir et offrir des conseils ; d) appuyer l'application des dispositions relatives à la défense et à la sécurité énoncées dans les accords de paix, coordonner l'assistance internationale et aider à l'élaboration de stratégies nationales conformes aux principes de la réforme du secteur de la sécurité préconisés par l'Organisation des Nations Unies ; e) gérer les programmes de lutte antimines pour réduire les menaces liées aux engins explosifs et former le personnel en tenue et le personnel civil des Nations Unies à cet égard ; f) déployer rapidement des spécialistes des domaines susmentionnés. Le travail diversifié qui sera effectué dans les pays accueillant une opération de paix ou n'accueillant aucune mission devrait avoir le résultat suivant : les institutions chargées de la sécurité et les institutions judiciaires des pays bénéficiaires sont plus efficaces et plus responsables et les menaces posées par les groupes armés et les engins explosifs sont atténuées, ce qui contribue à la prévention des conflits violents et à la pérennisation de la paix.
- 5.42 Parmi les résultats déjà obtenus citons : a) le renforcement des services de police et d'autres institutions de maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire et au Libéria, qui a contribué au bon déroulement du retrait des opérations de maintien de la paix ; b) le renforcement de la protection des populations locales en République centrafricaine ; c) la prévention des atteintes à l'environnement à Chypre ; d) la prise en compte effective des aspects relatifs à la réforme du secteur de la sécurité dans les processus de paix en République centrafricaine, au Mali et au Soudan du Sud et l'établissement de plans directeurs nationaux pour la réforme du secteur de la sécurité en Gambie et au Burkina Faso ; e) la mise en place de mécanismes nationaux d'établissement des responsabilités pour les crimes graves en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, et l'amélioration de la sécurité dans les prisons dans le contexte du maintien de la paix ; f) la réduction de la violence de proximité, qui a été rendue possible en partie par l'actualisation des lignes directrices sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; g) l'établissement d'un répertoire des enseignements retenus à l'échelle mondiale, et la planification des activités d'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans des pays qui accueillent une mission ou qui n'accueillent aucune mission, notamment le Burkina Faso, la République centrafricaine, Haïti, le Mali et le Soudan ; h) la diminution du nombre de soldats et soldates de la paix tués par des engins explosifs improvisés au Mali, qui est passé de 24 en 2016 à 8 en 2018 puis à 5 en 2019, grâce à

l'amélioration de la capacité de détecter ces engins sur les principaux itinéraires de ravitaillement ; i) le renforcement des capacités nationales de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Mali en matière de gestion et d'entreposage des armes et munitions des services de sécurité ; j) la facilitation, en Iraq, du retour en toute sécurité des populations déplacées dans les zones reprises à l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 5.43 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes État de droit et Sécurité des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que les délais fixés pour le déploiement initial de personnel judiciaire et pénitentiaire et de personnel de police dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en transition ont été tenus. Le personnel judiciaire et pénitentiaire a été déployé dans les 15 jours et le personnel de police dans les 25 jours, conformément à l'objectif visé.

Exécution du programme en 2019 : renforcement du plan de prévention des conflits du Burkina Faso par l'appui aux institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité

- 5.44 L'effondrement et l'instrumentalisation des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité ainsi que la présence de groupes armés illégaux agissant en dehors de ces institutions sont à l'origine des conflits dans beaucoup de pays en situation de fragilité. C'est notamment le cas du Burkina Faso qui a vu, au début de 2019, les conditions de sécurité se détériorer rapidement, des groupes extrémistes et des groupes d'autodéfense armés se livrer à la violence et des attaques à l'explosif et des violences intercommunautaires se produire chaque semaine. Le Gouvernement burkinabé a sollicité les conseils techniques et le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer les capacités de ses institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité afin d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation et l'éclatement de conflits violents.
- 5.45 Dans le cadre d'une évaluation de la situation sur les plans de la prévention et de la consolidation de la paix menée conjointement par le Gouvernement burkinabé, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale de septembre à décembre 2019, le sous-programme a déployé deux experts des domaines de la police et de la justice pour conseiller et aider les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité, notamment les Ministères de la sécurité, de la défense, de la justice et des droits humains, la gendarmerie et la police, à s'attaquer en priorité à la détérioration des conditions de sécurité dans le nord et l'est du pays. Les experts ont fait de nombreuses recommandations stratégiques et pratiques au Gouvernement, qui les a intégrées dans un plan d'action prioritaire national énonçant notamment des activités de renforcement des capacités et des mesures visant à remettre sur pied l'appareil de l'État. Les recommandations portaient sur les cinq domaines d'action prioritaires suivants : a) amélioration des capacités opérationnelles des services judiciaires et des services de sécurité ; b) renforcement de la présence physique des forces de sécurité et des services judiciaires pour gagner la confiance et la collaboration des populations locales ; c) amélioration du sens des responsabilités et du comportement des forces de sécurité ; d) renforcement des enquêtes et des poursuites concernant les actes terroristes et les violations graves des droits de la personne ; e) amélioration de la sécurité et lutte contre l'extrémisme violent dans les prisons.
- 5.46 Pour réduire la menace posée par les engins explosifs improvisés, un expert du Service de la lutte antimines de l'ONU a été déployé dans le pays pour aider l'équipe de pays des Nations Unies et le Ministère de la sécurité en menant notamment les activités suivantes : faire le point de la situation concernant les engins explosifs improvisés et l'analyser ; dispenser des formations sur les dangers des engins explosifs aux coordonnateurs des questions de sécurité du Ministère de la sécurité et de la police et à l'équipe de pays ; faire des recommandations à moyen et à long terme au Ministère de

la sécurité. En décembre 2019, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, une formation sur les dangers des engins explosifs improvisés avait été dispensée à 51 policiers locaux et à 251 membres du personnel des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales œuvrant sur place, une formation aux premiers secours et le matériel nécessaire avaient été offerts à 33 policiers et à 46 membres du personnel des Nations Unies à Kaya et à Ouagadougou, et une base de données sur les attaques à l'engin explosif improvisé et les activités de sensibilisation aux risques menées dans le pays avait été mise en place.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.47 Le travail effectué a permis de renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un pays où aucune opération de paix n'est déployée, comme le montre le fait que le Gouvernement burkinabé a adopté les recommandations du sous-programme concernant l'état de droit et le secteur de la sécurité et les a intégrées dans le Programme d'urgence révisé pour le Sahel. Pour ce qui est des engins explosifs improvisés, la stratégie d'action et le plan de programmation proposés par le sous-programme ont été entérinés par le Ministère de la sécurité et la Coordonnatrice résidente, ce qui a donné lieu à des activités de renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la sécurité. Les autorités burkinabé se sont félicitées de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies durant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Tableau 5.10
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Présentation par le Gouvernement du Burkina Faso d'une demande d'aide pour la détermination de mesures et la mise au point de solutions urgentes visant à remédier aux problèmes liés aux institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité	Adoption par le Gouvernement du Burkina Faso des recommandations sur le renforcement des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité et le renforcement des capacités de réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : des moyens d'alerte rapide complets et des capacités renforcées de prévention des conflits (résultat déjà défini pour 2020)

- 5.48 Les travaux visant la prise en compte systématique des analyses et des recommandations relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité, aux groupes armés et à la lutte antimines dans les stratégies nationales et régionales de prévention des conflits se poursuivront, conformément au mandat défini, et un appui sera fourni aux pays pour le renforcement des stratégies et des capacités d'alerte rapide et de prévention des conflits, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 5.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Prise en compte, selon les besoins, d'analyses et de recommandations relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antimines dans les stratégies régionales et nationales de prévention	Création de dispositifs permettant la prise en compte systématique des analyses relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antimines dans le suivi des situations volatiles ainsi que des recommandations connexes dans les stratégies régionales et nationales de prévention	Prise en compte systématique des analyses relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antimines dans le suivi des situations volatiles ainsi que des recommandations connexes	Suite donnée aux analyses et recommandations relatives à l'état de droit, à la gouvernance du secteur de la sécurité et à la lutte antimines prises en compte dans les stratégies régionales et nationales de prévention

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : une meilleure connaissance par les États Membres de l'appui spécialisé en matière de prévention des conflits fourni aux pays où aucune mission n'est déployée (nouveau résultat)

- 5.49 Les travaux de recherche, ainsi que les enseignements retenus de l'appui que le Bureau a fourni et continue de fournir, ont montré que, pour prévenir efficacement les conflits, il faut des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité qui soient efficaces, responsables et inclusives. La mise en place et le renforcement de ces institutions doivent non seulement faire partie intégrante des activités de maintien de la paix mais ils sont également nécessaires pour prévenir les conflits et, le cas échéant, préserver la paix. C'est pourquoi, comme suite à la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, le sous-programme assure des services à l'ensemble du système aussi bien dans les pays qui accueillent une mission que dans les pays qui n'en accueillent pas, et élargit son appui à d'autres entités que les opérations de maintien de la paix.

Situation interne et réponse

- 5.50 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : pour aider efficacement les États Membres qui n'accueillent aucune mission, il fallait établir un nouveau cadre d'engagement vis-à-vis des gouvernements et des partenaires concernés du système des Nations Unies. En réponse, le sous-programme mettra en place un cadre d'engagement relatif aux pays n'accueillant aucune mission, qui présente les compétences et services disponibles, les modalités d'assistance, les relations de complémentarité et la coordination avec les autres partenaires compétents des Nations Unies, l'objectif étant la fourniture par les Nations Unies d'un appui cohérent et intégré aux États Membres.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.51 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays n'accueillant aucune mission, comme devrait le montrer le fait que deux États Membres qui n'accueillent aucune mission reçoivent une aide spécialisée du sous-programme, compte tenu d'une

meilleure compréhension par les États Membres des services disponibles et des modalités d'assistance offerts par le sous-programme dans les pays n'accueillant aucune mission et de la disponibilité accrue de ces services.

Tableau 5.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Assemblée générale demande qu'un appui spécialisé sur l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité soit fourni aux États Membres en dehors du cadre des opérations de maintien de la paix	Les États Membres ne savent pas très bien quels services d'appui ils peuvent recevoir du sous-programme, ni comment solliciter ces services	Le cadre d'engagement du sous-programme dans les pays n'accueillant aucune mission est communiqué aux États Membres, qui y trouvent des indications détaillées sur les services offerts et les modalités d'assistance	Au moins deux États Membres n'accueillant aucune mission reçoivent un appui spécialisé du sous-programme, compte tenu d'une meilleure connaissance des services offerts et des modalités d'assistance

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.52 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

72/75 Assistance à la lutte antimines

Résolutions du Conseil de sécurité

2151 (2014) Réforme du secteur de la sécurité

2185 (2014) Activités de police

2365 (2017) Lutte antimines

2382 (2017)

2447 (2018)

Inclusion des activités de police dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales

Intégration de l'appui fourni par les Nations Unies dans les domaines de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire

Produits

5.53 On trouvera dans le tableau 5.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.13

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	17	13	17
Réunions d'information à l'intention des États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission	12	13	12	13
Réunions d'information à l'intention des États Membres sur la lutte antimines	1	4	1	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	33	22	24
Projets portant sur les compétences techniques en matière de police, dont celles concernant la planification et les réformes, à l'intention des missions	3	3	3	3
Visites préalables au déploiement dans les États Membres pour évaluer les besoins en matière de police et les capacités et ressources nécessaires	5	5	5	5
Appui technique pour l'élaboration et la gestion de programmes en faveur des systèmes judiciaire et pénitentiaire, portant notamment sur la responsabilité pénale, la lutte contre la corruption et la sécurité dans les prisons	–	–	2	2
Mission d'évaluation des activités de lutte antimines, de déminage, de gestion des armes et des munitions et de réduction de la menace liée aux engins explosifs effectuées dans les missions nouvelles ou reconfigurées et dans les situations d'urgence pour fournir un appui technique et des recommandations aux missions et aux États Membres	3	4	3	3
Déploiement, dans le cadre de l'action humanitaire, des moyens de lutte antimines, de déminage, de gestion des armes et munitions et de réduction de la menace liée aux engins explosifs qui sont conformes aux normes internationales applicables, compte tenu des priorités établies par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, pour sauver des vies et protéger les civils	1	1	1	1
Fourniture d'un appui pour la coordination des activités d'éducation sur les dangers des engins explosifs et des armes légères et de petit calibre, et des activités de liaison avec la population dans le cadre du programme de lutte antimines des Nations Unies visant à protéger les civils	5	16	5	5
Projets financés par des donateurs et associant les parties concernées visant à favoriser la mise en œuvre des politiques et stratégies de réforme du secteur de la sécurité	3	4	3	3
Visites visant à fournir aux États accueillant des missions politiques spéciales et aux autorités des pays n'accueillant aucune mission un appui technique en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité pour faire face aux menaces posées par les groupes armés	–	–	–	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	138	137	139	139
Séminaires à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police portant sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du personnel de police,	47	47	47	47

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
y compris des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, et du déploiement de leur matériel				
Séances de formation à l'intention des futurs chefs des composantes Police	5	6	6	6
Séances de formation et ateliers à l'intention des spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, y compris formation préalable au déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires	10	10	10	10
Réunion du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration visant à coordonner les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité des entités des Nations Unies et des autres intervenants	4	4	4	4
Réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité	6	6	6	6
Réunion avec les donateurs sur les programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité	6	6	6	6
Cours sur les questions relatives à la lutte antimines à l'intention des organisations de la société civile compétentes œuvrant dans des situations de sortie de conflit pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la protection des civils	30	28	30	30
Cours et séance de mentorat visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux sur : le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre ; la sécurité, la gestion et la destruction des stocks d'armes et de munitions ; la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés	30	30	30	30
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
Rapport annuel multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	17	21	20
Orientations générales sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité à l'intention des autorités nationales	–	–	3	3
Documents techniques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité dans les pays accueillant une mission politique spéciale et les pays n'accueillant aucune mission	1	2	3	2
Études des capacités policières stratégiques, plans d'opérations policières, instructions permanentes et concepts d'opération pour les composantes Police des missions	6	6	6	6
Orientations, directives et manuels sur les activités de police pour les pays fournisseurs de personnel de police, la Police des Nations Unies et les autorités nationales, établis sur la base des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales	4	4	4	4
Orientations et appui stratégique ou rapports sur les enseignements retenus visant à renforcer l'appui dans les domaines judiciaire et pénitentiaire	1	1	1	1
Orientations, normes et directives sur la réforme du secteur de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la défense, visant à faciliter la réforme de l'appareil national de sécurité	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Documents techniques conçus pour les États Membres, les programmes de lutte antimines et les opérations de terrain sur la lutte antimines, le déminage, la gestion des armes et munitions et la réduction de la menace liée aux engins explosifs	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et fourniture de conseils d’experts aux États Membres visant à renforcer les capacités de la police nationale et d’autres entités nationales de maintien de l’ordre dans le contexte des opérations de paix et d’autres ; consultation avec les groupes d’États Membres, les organisations régionales et les institutions spécialisées sur les activités de police ; consultations stratégiques avec les États Membres, y compris le Groupe des Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité ; orientations stratégiques et conseils techniques fournis aux États Membres pour renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux sur le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre, sur la sécurité, la gestion et la destruction des stocks d’armes et de munitions et sur la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés ; conseils d’experts visant à faciliter la recherche de consensus sur les méthodes et modalités de réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la pérennisation de la paix ; consultation et conseils d’experts visant à mobiliser l’appui coordonné et intégré des États Membres et des partenaires en faveur de l’action nationale en matière judiciaire et pénitentiaire, notamment par l’intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l’état de droit.

Bases de données et autres supports numériques : actualisation de l’information sur les unités de police constituées qui ont été annoncées et enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et sur les autres questions relatives au personnel dans le système informatisé de gestion des ressources humaines.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : communication au moyen des comptes de médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.) pour faire connaître les travaux du Bureau et les événements importants et marquants. Contenus numériques, contenus diffusés sur les médias sociaux et rapports du Service de la lutte antimines sur des événements spéciaux ; mise à jour du site Web et des comptes Twitter et Instagram de la Police des Nations Unies, notamment avec des séquences diffusées en continu en direct et des contenus audio et vidéo.

E. Activités d’appui

Sûreté et sécurité : application du plan d’action visant à renforcer la sécurité des soldats et soldates de la paix ; formation à la réduction de la menace liée aux engins explosifs pour protéger le personnel en tenue et le personnel civil des Nations Unies.

**Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation**

Objectif

- 5.54 L’objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l’amélioration des résultats et l’efficacité des opérations de maintien de la paix.

Stratégie

- 5.55 Pour contribuer à améliorer la performance et l’efficacité des opérations de maintien de la paix, les activités entreprises dans le cadre du sous-programme viseront à encourager et faciliter l’élaboration de politiques, l’évaluation, l’apprentissage institutionnel et la formation sur les questions relatives au maintien de la paix dans le cadre général de l’initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général en 2018. L’initiative a abouti à l’élaboration d’une Déclaration d’engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a été approuvée par 153 États Membres et quatre organisations partenaires en février 2020. Articulant 45 engagements collectifs pris par les États Membres et le Secrétariat dans huit domaines, la Déclaration constitue désormais le pilier de tous les travaux menés par le Secrétariat en la matière. Le sous-programme continuera à développer, par l’intermédiaire du Groupe de l’évaluation, le Système complet d’évaluation de la performance, dont le déploiement sera achevé dans toutes les

missions de maintien de la paix d'ici 2020 (à l'exception de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui est déjà en phase de réduction des effectifs). Cela devrait permettre d'améliorer l'évaluation des performances et de l'impact de l'ensemble de la mission sur la réalisation des objectifs stratégiques de son mandat. Le Système fournit aux hauts responsables des données factuelles leur permettant de comprendre comment les ressources sont utilisées dans leurs missions et s'il convient de revoir les priorités. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'amélioration de la planification et de l'établissement de rapports dans les missions axés sur l'impact des activités, l'assistance apportée aux missions afin qu'elles s'adaptent et prennent note des travaux qui ne sont pas liés aux objectifs, et l'adaptation de la planification des missions afin qu'elles puissent appuyer et suivre un nouvel accord de paix. Les missions ont également commencé à utiliser le cadre de résultats du Système pour réviser les produits et les indicateurs de la budgétisation axée sur les résultats, en mettant davantage l'accent sur l'obtention et la présentation des résultats. Plusieurs missions ont également fait état d'une amélioration de la coordination, de l'analyse conjointe et de la collecte de données. Le sous-programme comprendra également la coordination de l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance intégré, comme demandé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et par le Conseil de sécurité dans la déclaration présidentielle 2018/4 et sa résolution 2436 (2018), et, ce faisant, continuera à faire participer tous les acteurs concernés, tels que les pays fournisseurs de contingents, les États Membres et les autres départements du Secrétariat.

- 5.56 Pour contribuer à améliorer la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, le sous-programme fournira en outre la capacité institutionnelle nécessaire pour formuler, actualiser et mettre en œuvre des politiques dans des domaines thématiques spécifiques, tels que la protection des civils, les affaires civiles et la protection de l'enfance, ce qui permettra de fournir des orientations pratiques pour l'exécution de ces mandats par les missions sur le terrain. Le programme visera également à renforcer le partage des connaissances et l'élaboration d'orientations pour les opérations de maintien de la paix, et à coordonner le processus d'élaboration d'orientations pour le pilier Paix et sécurité ainsi que pour le Département de l'appui opérationnel, en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel, et soutiendra les spécialistes des politiques et des meilleures pratiques et les points de contact dans les missions sur le terrain. Le sous-programme continuera de viser à améliorer les systèmes et l'infrastructure de gestion des connaissances, par exemple la nouvelle Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix et le Centre de ressources de maintien de la paix, en augmentant la qualité et le nombre de documents pertinents mis à disposition des utilisateurs dans les missions sur le terrain dirigées par le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ou le Département de l'appui opérationnel. Cela devrait permettre aux missions d'exploiter davantage d'informations spécialisées, d'accéder à un appui et des conseils politiques thématiques, de tenir des enseignements des événements et de favoriser un échange de bonnes pratiques entre les missions. Parmi les résultats déjà obtenus citons le lancement de la nouvelle Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix, plus conviviale et plus facile à consulter, accessible depuis n'importe quel appareil, où que ce soit ; la publication de la politique révisée sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix et de la première politique pour les missions des Nations Unies pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits ; le lancement de l'outil d'analyse et de planification des conflits locaux dans les bureaux locaux de Goma et de Kindu [Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)] et à Gao (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), en s'appuyant sur les expériences antérieures réussies à Mitrovica (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo) et à Kalemie (MONUSCO).
- 5.57 Pour contribuer à améliorer la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, un appui continuera d'être fourni dans le cadre du sous-programme aux États Membres qui fournissent du personnel en tenue par l'intermédiaire de partenariats élargis avec des établissements de formation et des partenaires nationaux et régionaux pour la prestation de formation avant le déploiement, de formation des formateurs et de l'élaboration et de la fourniture de matériel de

formation spécialisé. En ce qui concerne le personnel en tenue et le personnel civil déployés, le sous-programme fournira une formation civile préalable au déploiement, une formation à la direction de mission pour toutes les composantes, y compris les missions d'appui et de soutien, se rapportant à la formation en mission sur les compétences opérationnelles et de soutien. Les équipes de direction, les contingents et les membres du personnel en tenue et du personnel civil ainsi mieux formés, et de manière plus régulière, la performance des missions devrait être renforcée de manière durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons une amélioration de la performance des officiers d'état-major, évaluée par les chefs d'état-major des forces : 60 % étaient pleinement efficaces en décembre 2016 et 80 % en décembre 2018. En outre, une étude d'impact du programme de formation civile avant le déploiement a montré que 68 % des participants ont utilisé les compétences acquises pendant la formation dans leur travail quotidien en mission sur le terrain.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 5.58 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'amélioration de la planification, de la gestion et de la conduite des opérations de maintien de la paix, et de l'appui à leur apporter, grâce à l'élaboration et à la diffusion d'orientations, d'instructions permanentes, de directives ainsi que de normes et d'outils de formation qui soient conformes à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix, a été atteint, comme le montrent les 48 documents d'orientation et 47 documents sur les meilleures pratiques téléversés dans la base de données sur les politiques et les meilleures pratiques, dont neuf politiques (notamment Protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies), 11 instructions permanentes (notamment concernant la communication de rapports intégrés des opérations de maintien de la paix au Siège) et 28 principes directeurs (notamment relatifs à la conception, l'exécution et l'évaluation de la formation) ainsi que 35 rapports de fin de mission, 20 examens après action et neuf études sur les enseignements tirés. Le nombre de documents sur les orientations politiques, les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques mis à disposition dépasse les 36 prévus, car le lancement de la nouvelle base de données a également permis de rattraper le retard accumulé dans la publication de documents. Le sous-programme a également permis la diffusion de 100 % des normes de formation nouvelles et actualisées à toutes les parties prenantes dans le délai prescrit de 30 jours. La nouvelle base de données sur les politiques a enregistré plus de 2 000 utilisateurs uniques en 2019, dans plus de 70 pays, et environ 134 utilisateurs par jour.

Performance du programme en 2019 : renforcer la performance des opérations de maintien de la paix

- 5.59 Dans sa résolution [2436 \(2018\)](#), adoptée en septembre 2018, le Conseil de sécurité a souligné que l'exécution efficace des mandats de maintien de la paix reposait sur « des mandats bien définis, réalistes et réalisables, la volonté politique, le bon encadrement, l'efficacité et la responsabilité à tous les niveaux, des ressources, une politique, une planification et des directives opérationnelles appropriées, la formation et l'équipement ».
- 5.60 De multiples chantiers ont été lancés dans le cadre du programme pour faire suite à cette résolution, notamment l'élaboration et le déploiement du Système complet d'évaluation de la performance pour le maintien de la paix, qui a continué à être mis en œuvre à titre prioritaire. Toutes les missions, à l'exception de celles en phase de réduction des effectifs, auront introduit le Système d'ici juillet 2020. Le Système a été conçu pour fournir des données factuelles afin d'informer et d'améliorer la prise de décision de la direction – permettant ainsi aux missions d'être plus flexibles et plus réactives à l'évolution du contexte dans lequel elles opèrent pour une meilleure mise en œuvre des mandats. Les données générées par le Système aident à réaliser des études d'impact, qui à leur tour fourniront des informations pour des rapports de qualité. Cela permettra également d'améliorer le partage d'informations et la communication avec le Siège, les États Membres et les autres parties prenantes.

Dans le cadre du sous-programme, une coordination a été instaurée entre les différents acteurs concernés aux fins de l'élaboration d'un cadre politique intégré de performance.

- 5.61 Au cours de l'année 2019, le sous-programme a permis de concevoir la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix, améliorant la convivialité, l'accessibilité et la facilité de recherche. Le contenu de la base de données a été réorganisé en domaines thématiques, adapté minutieusement et présenté dans des ensembles et autres formats, y compris du contenu audiovisuel. L'ancienne version n'était accessible que depuis les locaux des Nations Unies, mais la nouvelle base de données a été conçue pour être mobile et accessible à distance à partir d'un ordinateur de bureau, d'un ordinateur portable, d'une tablette ou d'un téléphone mobile, partout dans le monde. La nouvelle base de données sur les pratiques et politiques constituera également un espace central où les missions des Nations Unies pourront héberger leurs propres documents d'orientation et archiver les documents, ce qui permettra de rechercher les versions antérieures.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.62 Le travail effectué a contribué à améliorer la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, comme le montrent les retours d'expérience des missions, qui indiquent que le Système complet d'évaluation de la performance a considérablement amélioré leurs processus de planification, permettant une approche plus intégrée et permettant aux missions de mesurer l'impact des tâches qui leur sont confiées par rapport à leurs objectifs stratégiques. Trois missions ont adopté le système à l'essai en 2018 et cinq autres ont suivi en 2019. Le Système est mentionné dans les mandats de sept missions et son élaboration a été saluée, ainsi que l'effort général visant à renforcer la performance.

Tableau 5.14
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Pas de dispositif systématique et complet de mesure de la performance des missions de maintien de la paix	Pas de dispositif systématique et complet de mesure de la performance des missions de maintien de la paix	La création d'un système de mesure de la performance des missions de maintien de la paix est demandée	Trois missions de maintien de la paix commencent à utiliser la version d'essai du Système complet d'évaluation de la performance	Cinq autres missions de maintien de la paix commencent à utiliser la version d'essai du Système complet d'évaluation de la performance

Résultats escomptés pour 2021

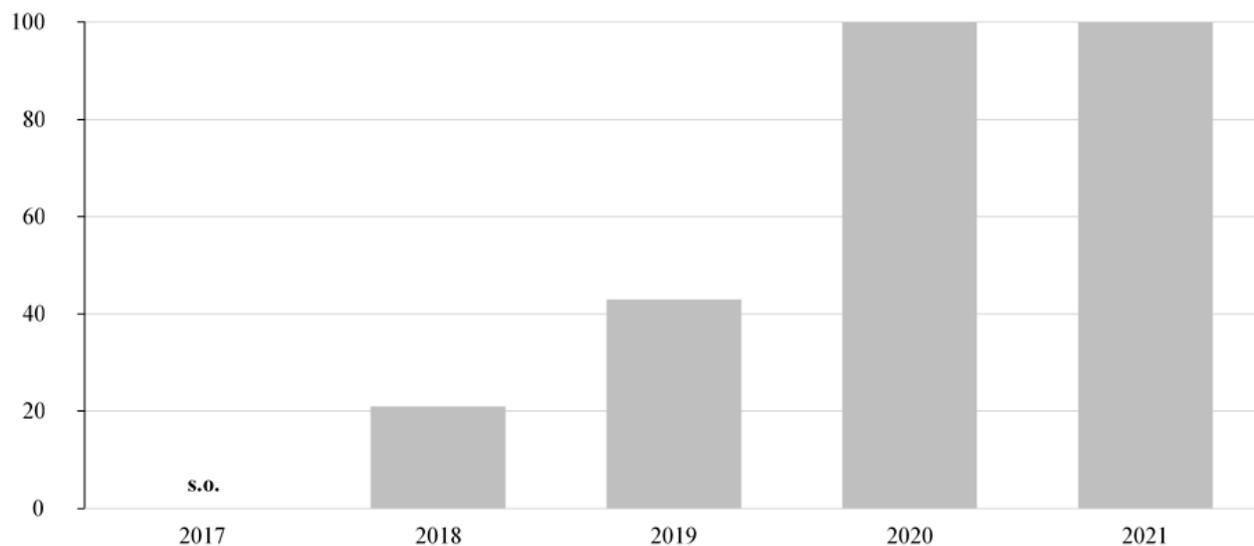
Résultat 1 : Action pour le maintien de la paix : un corpus de données factuelles sur tous les aspects des mandats de toutes les missions (résultat déjà défini pour 2020)

- 5.63 Les travaux portant sur l'évaluation de la performance des missions de maintien de la paix se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et viseront à renforcer l'efficacité des missions, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 5.I

Mesure des résultats : déploiement progressif du Système complet d'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix (missions qui utilisent le Système, par année)

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : formation qualifiante du personnel de police des Nations Unies adaptée aux besoins actuels (nouveau résultat)

- 5.64 L'évolution du mandat des opérations de maintien de la paix et des conditions dans lesquelles elles opèrent exige une mise à jour constante des compétences du personnel, en particulier du personnel en tenue. Le sous-programme prévoit le développement continu d'une formation sur mesure adaptée aux besoins précis liés aux nouveaux contextes et au mandat.

Situation interne et réponse

- 5.65 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : revoir la formation actuelle sur la base d'une analyse menée par la Division de la police des Nations Unies sur les emplois les plus courants dans la composante Police, qui a mis en avant six compétences requises pour que la police des Nations Unies puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées dans le cadre du maintien de la paix contemporain. C'est pourquoi les travaux du sous-programme viseront à concevoir six nouveaux programmes de formation spécifiques aux emplois et à les déployer dans les pays fournisseurs de personnel de police dans le cadre de la formation avant le déploiement. Les six nouveaux cursus spécifiques à certains emplois, tenant compte du besoin d'avoir une approche plus centrée sur les personnes et une adéquation plus forte avec le contexte particulier des missions, sont : police de proximité ; activités de police fondées sur le renseignement ; suivi, mentorat et conseil ; renforcement des capacités et développement ; protection des civils et gestion de l'ordre public ; activités de renseignement sur la criminalité. En outre, le programme de formation de base pour l'ensemble de la police des Nations Unies sera mis à jour. Chaque formation sera dispensée dans quatre régions du monde en anglais et en français, soit un total prévu de 28 cours en 2021 et 2022. Les cours seront dispensés sous forme de sessions de formation des formateurs afin de permettre aux États Membres de constituer un vivier de formateurs nationaux qui pourront continuer à dispenser les cours au personnel national de manière durable et fiable, ce qui permettra d'améliorer les performances et la responsabilisation du personnel en tenue dans les missions. Une fois les programmes déployés dans les pays fournisseurs de personnel de police, le recrutement pour la police des Nations Unies sera conditionné au passage du cours approprié et de la formation de base

avant le déploiement. En plus des programmes de formation spécifiques aux emplois, conformément à la résolution 49/37 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a reconnu que les Nations Unies étaient responsables de l'élaboration de normes, d'orientations et de matériels de formation et de leur transmission aux États Membres, le sous-programme prévoira également une mise à jour du matériel de formation de base avant le déploiement pour l'ensemble du personnel de police, mis à jour pour la dernière fois en 2009.

- 5.66 En outre, du matériel de formation spécialisé continuera d'être fourni sur la protection des civils, la protection des enfants et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, et les messages importants sur la protection seront généralisés dans le matériel de formation avant le déploiement, conformément à l'engagement commun pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix consistant à renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix. En parallèle, les missions seront également invitées à élaborer une stratégie de formation à la protection.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.67 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'amélioration de la performance et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, comme devrait le montrer le nombre de policiers sélectionnés pour servir dans les composantes de police des Nations Unies qui auront suivi avec succès la formation avant le déploiement et le programme de formation spécifique à leur poste. Ces effets se feront sentir partiellement en 2021, lorsque les programmes seront déployés, et pleinement en 2022, lorsque tout le personnel de police des Nations Unies sélectionné pour être déployé devra avoir suivi à la fois la formation de base avant le déploiement et le programme de formation spécifique au poste de chacun.

Tableau 5.15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les missions font savoir quelles compétences sont requises pour la police des Nations Unies	Élaboration du cadre de formation de la police des Nations Unies	Conception d'une formation de base pour la police des Nations Unies	Conception et validation de cours spécialisés pour la police des Nations Unies	Les États Membres qui fournissent du personnel de police reçoivent une formation visant à renforcer les capacités nationales autonomes et dispensent une formation avant le déploiement du personnel de police destiné à être déployé dans le cadre d'opérations des Nations Unies

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.68 Les travaux du sous-programme liés aux opérations de maintien de la paix sont guidés par les mandats édictés dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Produits

5.69 On trouvera dans le tableau 5.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.16

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	38	38
Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	34	34	34	34
Séances de la Quatrième Commission	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	–	–	–
Examen des meilleures pratiques et des documents d'orientation	1	–	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	447	463	452	488
Activités consistant à fournir une orientation stratégique, une formation des formateurs et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des méthodes de formation, des supports et du recensement des lacunes en matière de formation aux États Membres, aux institutions régionales de formation et de politique de maintien de la paix et aux missions sur le terrain	373	389	378	419
Programmes de direction, de gestion et d'administration élaborés et organisés à l'intention du personnel civil et en tenue des missions sur le terrain et des bureaux d'appui, des États Membres et des organisations régionales	58	58	58	53
Ateliers organisés à l'intention des conseillers pour la protection des civils ou des conseillers pour la protection de l'enfance sur le terrain	5	5	5	5
Ateliers organisés à l'intention des spécialistes des meilleures pratiques ou les spécialistes en chef des affaires civiles	5	5	5	5
Ateliers organisés à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres concernant un système de rotation informel à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	6	6	6	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	34	99	34	38
Documents d'orientation, instructions permanentes, rapports techniques, rapports sur les enseignements tirés de l'expérience et matériel de formation établis à l'intention des États Membres et des missions sur le terrain concernant l'action en faveur du maintien de la paix, la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits, les affaires civiles, la protection des enfants, les partenariats, la constitution de forces stratégiques, le soutien opérationnel et les nouveaux défis	30	95	30	34

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Rapports établis sur les moyens nécessaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information et présentations aux États Membres sur le plan bilatéral et aux groupes régionaux sur les questions de maintien de la paix ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales.

Bases de données et supports numériques : mise à jour et maintenance du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; du système de gestion des connaissances sur les capacités uniformisées, de la base de données sur les pratiques et politiques.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur la gestion des connaissances.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

5.70 On trouvera dans les tableaux 5.17 à 5.19 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.17

Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)		2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Postes	5 160,1	5 483,0	–	–	–	–	–	5 483,0	165,2	5 648,2
Autres dépenses de personnel	14,5	57,3	–	–	–	–	–	57,3	1,1	58,4
Dépenses de représentation	1,3	3,6	–	–	–	–	–	3,6	0,1	3,7
Consultants	27,4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	16,7	37,3	–	–	–	–	–	37,3	0,8	38,1
Services contractuels	51,3	140,9	–	–	–	–	–	140,9	2,7	143,6
Frais généraux de fonctionnement	48,4	71,1	–	–	–	–	–	71,1	1,4	72,5
Fournitures et accessoires	0,9	64,8	–	–	–	–	–	64,8	1,1	65,9
Mobilier et matériel	18,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aménagement des locaux	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	5 338,8	5 858,0	–	–	–	–	–	5 858,0	172,4	6 030,4

Tableau 5.18

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1, 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1, 9 G(AC)

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.19
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	3	–	–	–	–	3
D-2	4	–	–	–	–	4
D-1	4	–	–	–	–	4
P-5	3	–	–	–	–	3
P-3	1	–	–	–	–	1
P-2/1	2	–	–	–	–	2
Total partiel	18	–	–	–	–	18
Agents des services généraux						
Autres classes	9	–	–	–	–	9
Total partiel	9	–	–	–	–	9
Total	27	–	–	–	–	27

5.71 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 5.20 à 5.22 et dans la figure 5.II.

5.72 Comme le montrent les tableaux 5.20 1) et 5.21 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 5 858 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

5.73 Comme le montrent les tableaux 5.20 2) et 5.21 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu de recevoir pour 2021 s'élèvent à 89 833 000 dollars, dont 438 postes. Elles représentent 56,1 % des ressources totales du programme.

5.74 Comme le montrent les tableaux 5.20 3) et 5.21 3), le Département reçoit des contributions extrabudgétaires, qui complètent les ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires en espèces d'un montant de 64 417 700 dollars, dont 62 postes, à l'appui de la lutte antimines et des activités prévues au programme. Ces ressources représentent 40,2 % des ressources totales du programme.

5.75 Les ressources extrabudgétaires et les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu de recevoir permettront de financer les besoins essentiels et les fonctions d'appui au programme et représentent l'essentiel des ressources du Département.

Tableau 5.20

Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements					
A. Direction exécutive et administration	792,5	723,9	-	-	-	-	723,9	21,8	745,7	
B. Programme de travail										
1. Opérations	2 727,8	3 076,8	-	-	-	-	3 076,8	92,4	3 169,2	
2. Questions militaires	453,1	510,5	-	-	-	-	510,5	13,9	524,4	
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	874,6	854,8	-	-	-	-	854,8	27,4	882,2	
4. Politiques, évaluation et formation	372,8	357,9	-	-	-	-	357,9	10,6	368,5	
Total partiel (B)	4 428,3	4 800,0	-	-	-	-	4 800,0	144,3	4 944,3	
C. Appui au programme	118,0	334,1	-	-	-	-	334,1	6,3	340,4	
Total partiel (1)	5 338,8	5 858,0	-	-	-	-	5 858,0	172,4	6 030,4	

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	12 928,0	13 144,0	13 144,0
B. Programme de travail			
1. Opérations	11 615,0	13 056,0	13 056,0
2. Questions militaires	25 910,0	25 833,0	25 833,0
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	21 417,0	21 423,0	21 423,0
4. Politiques, évaluation et formation	12 444,0	13 332,0	13 332,0
Total partiel (B)	71 386,0	73 644,0	73 644,0
C. Appui au programme	2 686,0	3 045,0	3 045,0
Total partiel (2)	87 000,0	89 833,0	89 833,0

3) Ressources extrabudgétaires

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	4 268,2	4 500,8	4 500,8
B. Programme de travail			
1. Opérations	339,6	265,9	265,9
2. Questions militaires	1 016,8	1 239,0	1 239,0
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	44 205,1	52 312,0	52 312,0
4. Politiques, évaluation et formation	5 941,3	6 100,0	6 100,0
Total partiel (B)	51 502,8	59 916,9	59 916,9
C. Appui au programme	–	–	–
Total partiel (3)	55 771,0	64 417,7	64 417,7
Total	148 109,8	160 108,7	160 281,1

Tableau 5.21
Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) Budget ordinaire

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	3	–	–	–	–	3	
B. Programme de travail							
1. Opérations	15	–	–	–	–	15	
2. Questions militaires	3	–	–	–	–	3	
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	3	–	–	–	–	3	
4. Politiques, évaluation et formation	3	–	–	–	–	3	
Total partiel (B)	24	–	–	–	–	24	
Total partiel (1)	27	–	–	–	–	27	

Titre II Affaires politiques

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

	2020 <i>(estimations)</i>	2021 <i>(prévisions)</i>
A. Direction exécutive et administration	72	72
B. Programme de travail		
1. Opérations	67	67
2. Questions militaires	127	127
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	107	107
4. Politiques, évaluation et formation	58	58
Total partiel (B)	359	359
C. Appui au programme	7	7
Total partiel (2)	438	438

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2020 <i>(estimations)</i>	2021 <i>(prévisions)</i>
A. Direction exécutive et administration	11	11
B. Programme de travail		
1. Opérations	2	2
2. Questions militaires	1	1
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	37	37
4. Politiques, évaluation et formation	11	11
Total partiel (B)	51	51
Total partiel (3)	62	62
Total	527	527

Tableau 5.22

Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

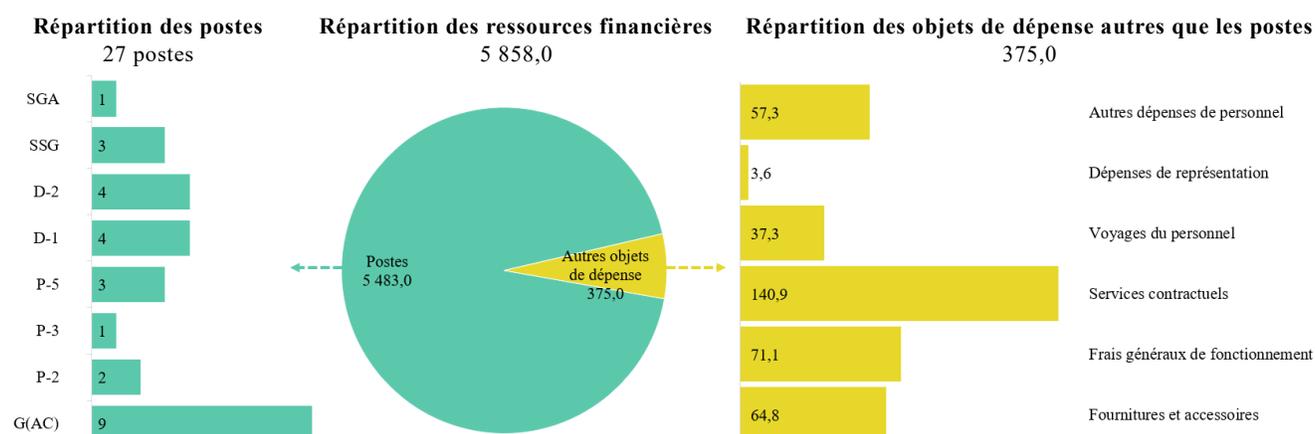
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 <i>(dépenses effectives)</i>	2020 <i>(crédits ouverts)</i>	Changements				2021 <i>(prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	5 160,1	5 483,0	–	–	–	–	5 483,0
Autres objets de dépense	178,7	375,0	–	–	–	–	375,0
Total	5 338,8	5 858,0	–	–	–	–	5 858,0

	Changements						2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		27	–	–	–	–	–	27

Figure 5.II
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Direction exécutive et administration

- 5.76 Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix dirige et administre les opérations menées par le Département des opérations de paix au nom du Secrétaire général, y compris les opérations de maintien de la paix, et leur donne des orientations politiques et générales et des directives stratégiques en fonction des mandats que le Conseil de sécurité leur a assignés. Il fait des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives en matière de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (dans le contexte de partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils. Il entretient également des contacts de haut niveau avec les parties aux conflits et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays fournissant un appui financier, pour l'exécution des mandats prescrits par le Conseil.
- 5.77 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix se compose de l'équipe de collaborateurs immédiats, du Groupe de la problématique femmes-hommes, du Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées et du Bureau du Directeur du Partenariat stratégique pour le maintien de la paix.

Titre II Affaires politiques

- 5.78 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2021, il recourra davantage aux moyens électroniques de conservation des dossiers et de communication, afin d'imprimer ou de photocopier moins de documents et de réduire l'archivage sur papier.
- 5.79 On trouvera dans le tableau 5.23 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Département s'efforce de normaliser et de simplifier la procédure de demande d'autorisation et d'approbation des voyages officiels en analysant les étapes existantes et en cherchant les moyens d'éliminer les goulets d'étranglement de sorte que l'achat des billets prenne moins de temps, sans pour autant porter atteinte à la procédure d'autorisation et de certification.

Tableau 5.23
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	37,4	100	100

- 5.80 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 723 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 5.24 et la figure 5.III.

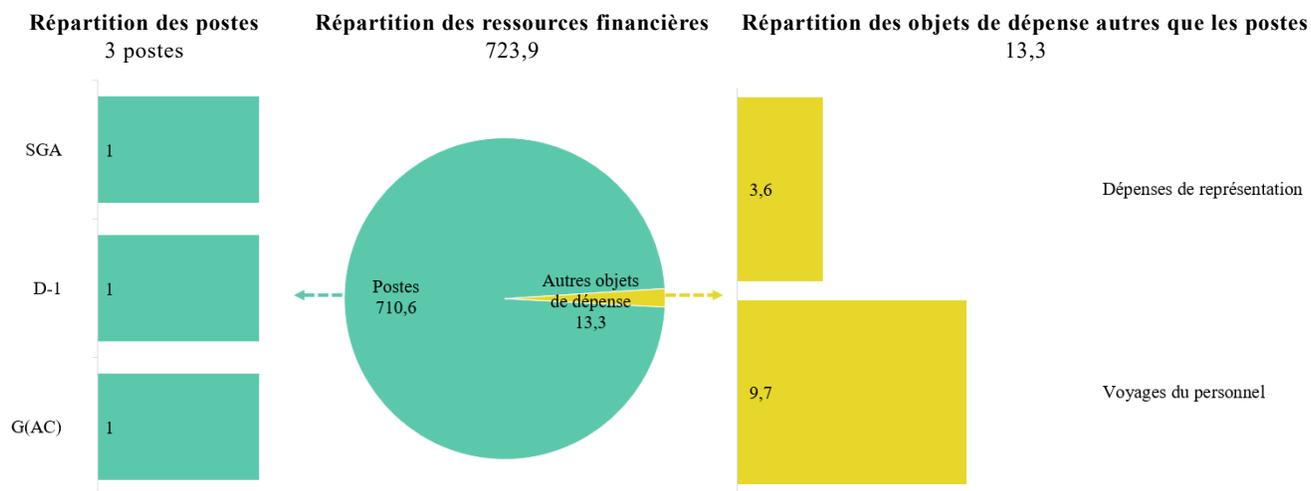
Tableau 5.24
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	779,8	710,6	–	–	–	–	710,6
Autres objets de dépense	12,7	13,3	–	–	–	–	13,3
Total	792,5	723,9	–	–	–	–	723,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		3	–	–	–	–	3

Figure 5.III
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021
 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

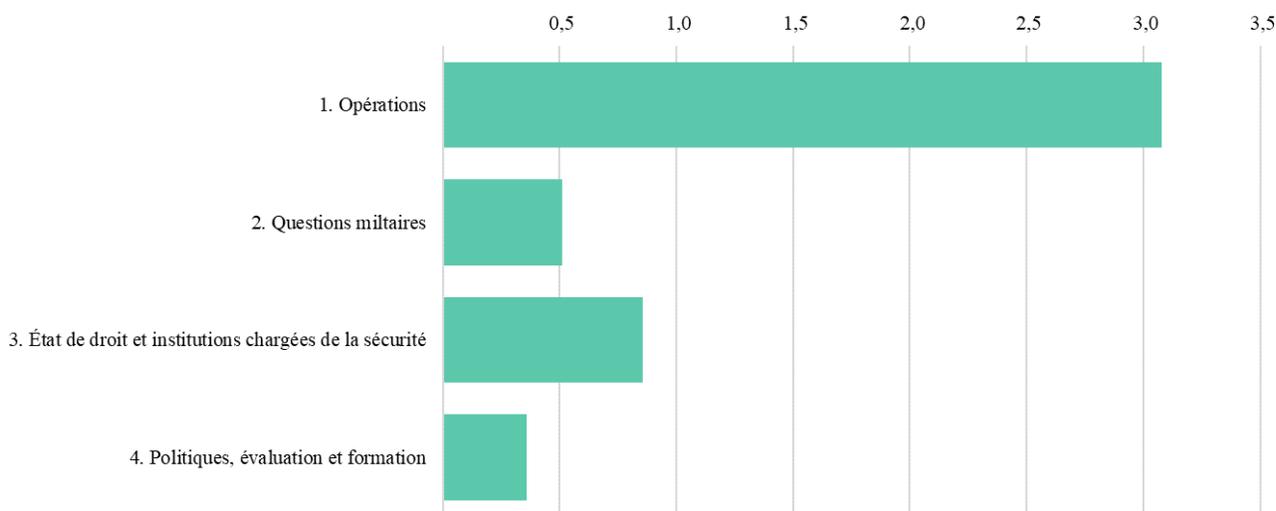


Programme de travail

5.81 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2021 s’élèvent à 4 800 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 5.IV.

Figure 5.IV
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 1
Opérations**

5.82 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 076 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.25 et la figure 5.V.

Tableau 5.25

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

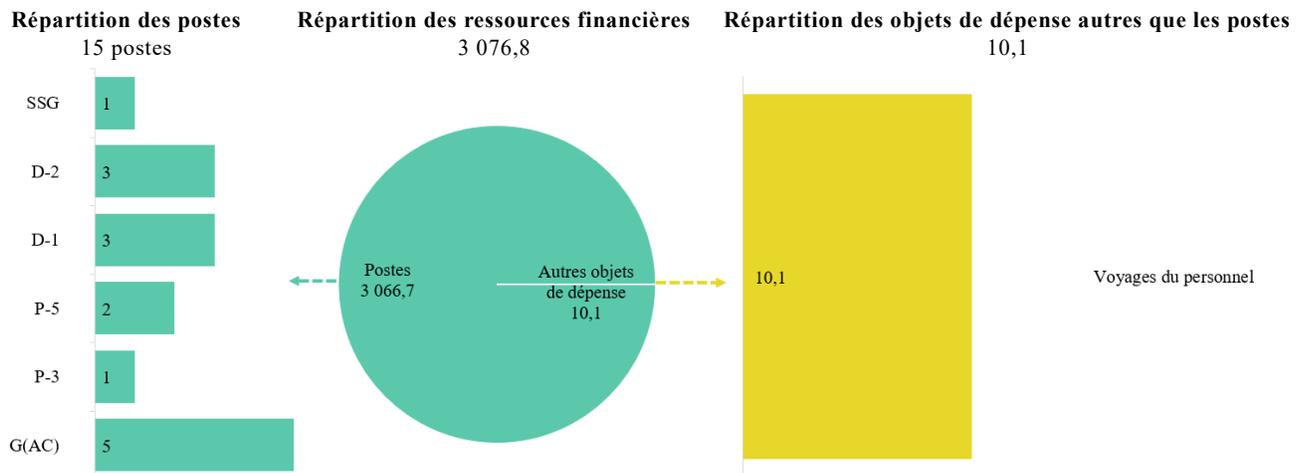
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 689,6	3 066,7	–	–	–	–	3 066,7
Autres objets de dépense	38,3	10,1	–	–	–	–	10,1
Total	2 727,8	3 076,8	–	–	–	–	3 076,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
Total		15	–	–	–	–	15

Figure 5.V

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 2 Questions militaires

5.83 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 510 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.26 et la figure 5.VI.

Tableau 5.26

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

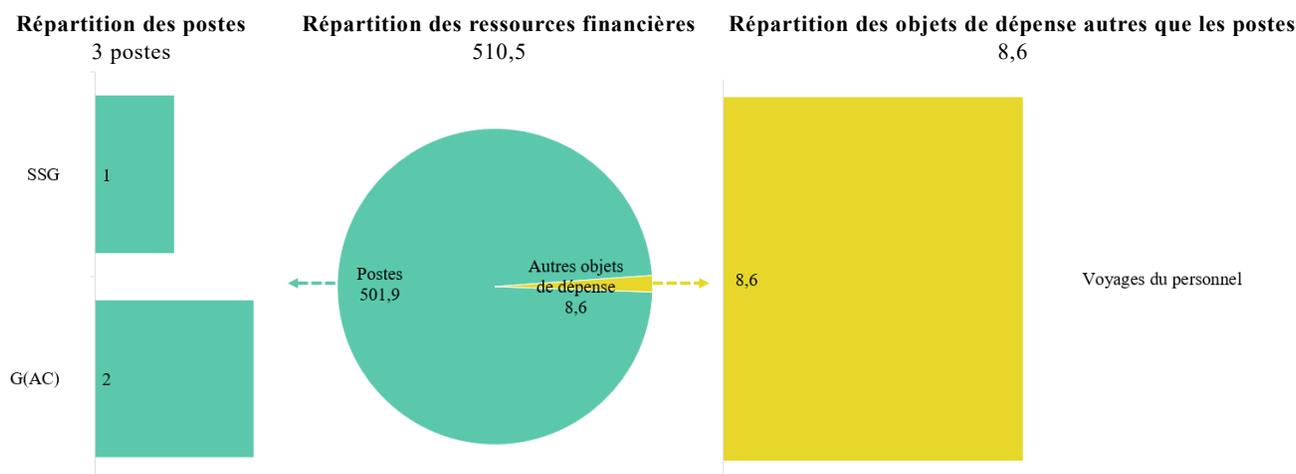
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	448,2	501,9	–	–	–	–	–	501,9
Autres objets de dépense	4,9	8,6	–	–	–	–	–	8,6
Total	453,1	510,5	–	–	–	–	–	510,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		3	–	–	–	–	–	3

Figure 5.VI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 3
État de droit et institutions chargées de la sécurité**

5.84 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2021 s’élèvent à 854 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.27 et la figure 5.VII.

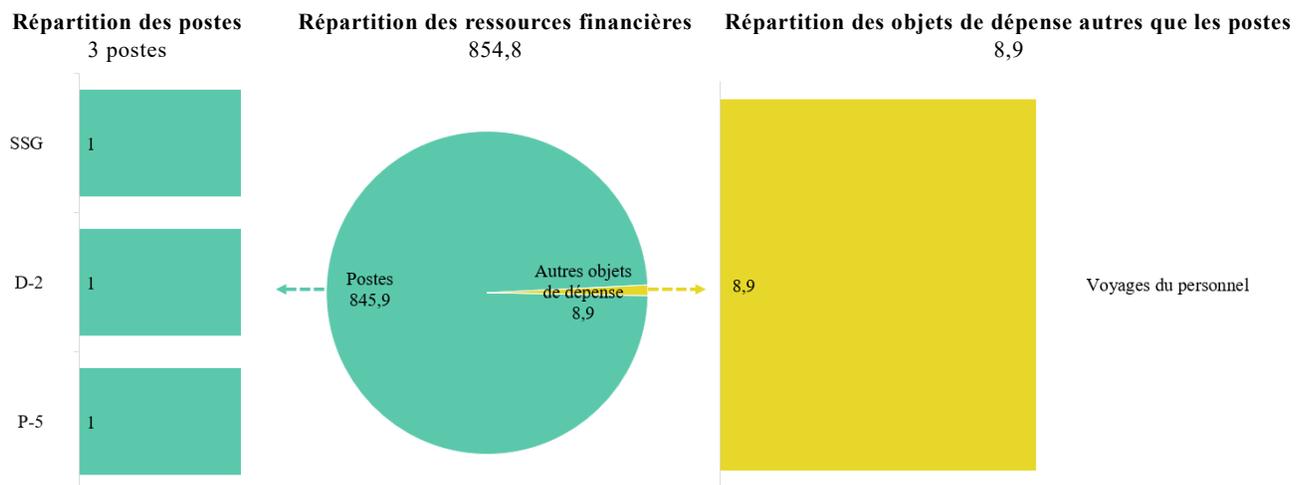
Tableau 5.27
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	869,8	845,9	–	–	–	–	845,9
Autres objets de dépense	4,8	8,9	–	–	–	–	8,9
Total	874,6	854,8	–	–	–	–	854,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–
Total		3	–	–	–	–	3

Figure 5.VII
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

5.85 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 357 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 5.28 et la figure 5.VIII.

Tableau 5.28

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

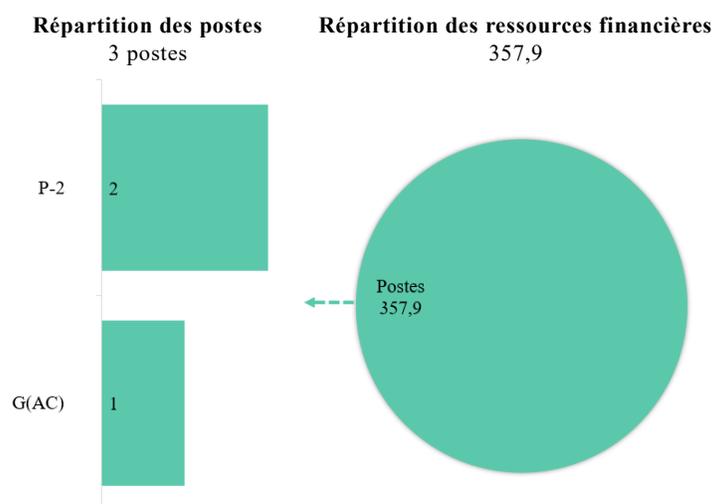
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	372,8	357,9	–	–	–	–	357,9
Total	372,8	357,9	–	–	–	–	357,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		3	–	–	–	–	3

Figure 5.VIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Appui au programme

- 5.86 Le Service administratif du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix fournit des services d'appui au programme en ce qui concerne les activités menées au Siège ; il se compose du Groupe des finances et du budget, du Groupe des ressources humaines et du Groupe administratif.
- 5.87 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 334 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.29 et la figure 5.IX.

Tableau 5.29

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

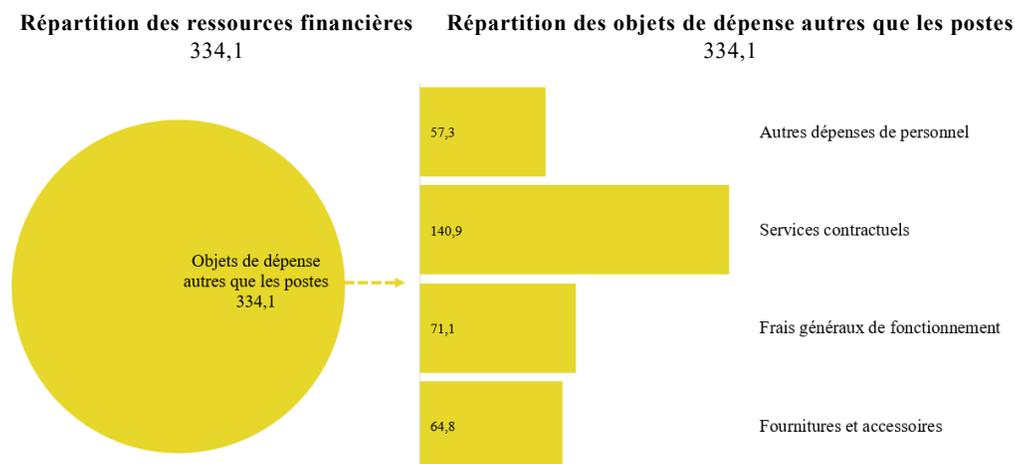
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Objets de dépense autres que les postes	118,0	334,1	–	–	–	–	334,1
Total	118,0	334,1	–	–	–	–	334,1

Figure 5.IX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Avant-propos

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) s'efforce de rester un partenaire solide, en menant une action qui facilite le dialogue avec les parties et entre les parties au niveau régional. Cet objectif concerne toutes les composantes de la mission, à savoir des observateurs militaires de 27 nationalités, dépêchés par les pays fournisseurs de contingents, et des membres du personnel civil opérationnel et du personnel civil d'appui venant de 52 pays et recrutés sur le plan national ou international. Cette diversité est un gage de notre impartialité vis-à-vis des parties.

Depuis sa création, l'ONUST a été le témoin de profonds bouleversements au Moyen-Orient. Son contexte d'opération se caractérise par des interactions étroites entre une multitude de facteurs ayant trait à la situation politique, aux conditions de sécurité ou encore à l'histoire de la région. La propagation et le caractère imprévisible des effets des tensions régionales ont des incidences sur des activités essentielles à l'exécution du mandat comme sur le personnel chargé de les mener à bien.

L'ONUST fait tout son possible pour préserver la structure de liaison régionale entre les parties dans cet environnement instable où la complexité des relations entre les acteurs étatiques et non étatiques fait obstacle à l'élaboration d'un règlement global.

Les activités de liaison menées au niveau stratégique et au niveau opérationnel sont essentielles en ce qu'elles facilitent l'établissement d'un dialogue impartial sur le plan régional, qui vise à faire respecter les dispositions prévues dans les mandats, à régler les différends et à apaiser les tensions avec ou entre les parties, renforce l'exécution des mandats et permet de tenir les États Membres informés et de resserrer les liens entre les entités des Nations Unies qui agissent collectivement dans la région.

Les activités de liaison et d'observation menées au niveau régional peuvent être mises à l'épreuve par la complexité des relations entre les acteurs étatiques et non étatiques et les intérêts en lice sur les théâtres d'opérations et entre les différents théâtres d'opérations. Néanmoins, tout est fait pour empêcher le conflit, ouvrir des canaux de communication et créer les conditions d'un règlement pacifique des différends. Les responsables des parties au conflit, les pays fournisseurs de contingents et des États Membres de la région ont lancé des initiatives constructives et, depuis 1949, l'action de l'ONUST n'a rien perdu de son utilité. La région a connu des soulèvements, s'est parfois trouvée au bord de l'embrasement, mais les responsables gouvernementaux comme les populations ont fait des efforts concertés pour surmonter leurs différends et réduire la violence, vivre ensemble et trouver le chemin d'un avenir de paix.

Le responsable par intérim de l'Organisme des Nations Unies
chargé de la surveillance de la trêve
(Signé) Alan Doyle

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.88 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) est chargé d'aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949. Son mandat découle des résolutions et décisions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 50 (1948), 54 (1948) et 73 (1949). Par la résolution 73 (1949), l'équipe d'observateurs militaires qui aidaient le Médiateur des Nations Unies à surveiller la trêve en Palestine en application de la résolution 50 (1948) est devenue l'ONUST, chargé de surveiller l'application des conventions d'armistice par les parties au conflit arabo-israélien. Après les guerres de 1956, 1967 et 1973, les fonctions des observateurs ont été adaptées compte tenu de l'évolution de la situation.
- 5.89 L'ONUST conduit, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, des activités visant à maintenir la structure de liaison régionale établie par les conventions d'armistice. Il fournit également des observateurs militaires qualifiés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Par son action dans la région, par les contacts réguliers qu'il entretient avec de hauts responsables et par la coordination qu'il maintient avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, l'ONUST contribue aux activités d'analyse de l'ONU au niveau régional et aux efforts déployés pour apaiser les tensions.

Programme de travail

Objectif

- 5.90 L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer le respect des conventions d'armistice israélo-arabes de 1949 et des accords connexes.

Stratégie

- 5.91 Pour contribuer à assurer le respect des conventions d'armistice israélo-arabes de 1949 et des accords connexes, l'ONUST continuera de s'acquitter des fonctions essentielles qui consistent à déployer des observateurs et à maintenir des contacts avec les autorités nationales de la région. Il dépêchera des observateurs militaires qualifiés auprès de la FNUOD et de la FINUL pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Le retour de la FNUOD dans le secteur bravo permettra à l'ONUST de reprendre pleinement ses fonctions d'appui au Golan en 2021. La mission administrera également des bureaux de liaison en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne et assurera la liaison avec la Jordanie et Israël depuis son quartier général.
- 5.92 L'ONUST entretient des rapports avec les responsables des parties, des hauts représentants des gouvernements, des armées et des services de sécurité ainsi qu'avec des ambassadeurs, des attachés de défense et d'autres représentants des États Membres et des pays fournisseurs de contingents dans la zone visée par le mandat. Il étendra ses activités stratégiques et ses activités de liaison aux organisations nationales et régionales des pays hôtes qui sont concernées, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment celles qui peuvent l'aider à tenir compte des questions de genre dans les activités qu'il mène au niveau régional. Ces activités, menées de manière coordonnée par le quartier général de la mission et les bureaux de liaison, sont fondées sur l'appréciation de la situation et une analyse de questions souvent complexes. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : les activités relatives au Golan reprendront ; des activités efficaces de suivi, d'observation

et de communication de l'information seront menées, la confiance des parties sera renforcée et les tensions seront désamorçées ; les analyses de la situation et des problèmes seront précises et prévisionnelles ; la coopération avec les parties prenantes sera améliorée afin que les exigences en matière de liaison et de suivi soient respectées.

- 5.93 Les activités de liaison menées à l'échelle régionale et la communication d'informations sur les dynamiques à l'œuvre dans la zone d'opérations, y compris aux missions présentes dans la région et au Siège, aident à mieux apprécier la situation et facilitent l'analyse et la prise de décisions au niveau stratégique. L'analyse et la collaboration régionales vont également dans le sens de l'initiative Action pour le maintien de la paix et concourent tout particulièrement à la réalisation de l'objectif 1 (promouvoir des solutions politiques aux conflits et amplifier les effets politiques du maintien de la paix) et de l'objectif 7 (améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix) : l'ONUST renforce et élargit la collaboration à l'échelle régionale, entretient des rapports plus étroits avec les réseaux locaux de coordonnateurs pour les femmes, la paix et la sécurité et aide les entités des Nations Unies œuvrant dans la région à s'exprimer d'une seule voix afin d'améliorer la coordination et la collaboration.
- 5.94 L'ONUST continuera de recourir à des bons offices pour maintenir le contact avec les parties et les représentants de pays fournisseurs de contingents et d'assurer la coordination avec les entités des Nations Unies présentes dans la région. Il continuera également d'élaborer des plans d'urgence pour faire face à l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opérations et s'attaquer aux incidences qu'une telle évolution pourrait avoir. Il continuera en outre de présenter, en temps voulu et avec le souci de l'exactitude, des rapports d'observation et des évaluations et des analyses de la situation dans la région, en particulier des conditions de sécurité, et de ses incidences dans toute sa zone d'opérations. Il continuera de fournir un appui de la manière la plus efficace possible à toutes ses antennes et à tous ses bureaux de liaison pour ce qui concerne l'administration, la logistique et la sécurité.
- 5.95 Les activités de liaison menées à l'échelle régionale aideront à mieux apprécier la situation et faciliteront l'analyse et la prise de décisions au niveau stratégique par différents intervenants, qu'il s'agisse de l'Organisation, des partenaires du maintien de la paix ou des acteurs régionaux, et contribueront à l'apaisement des tensions, au règlement des conflits et au renforcement des effets positifs du maintien de la paix et des partenariats établis dans ce domaine. À cet égard, l'ONUST organisera des séminaires et des séances d'information avec de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres. Des séminaires, ateliers et activités de formation similaires aideront les partenaires régionaux à coopérer davantage sur les questions régionales transversales et à mieux comprendre ces questions. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : des rapports analytiques réguliers et des rapports portant sur telle ou telle question ont été établis pour informer les acteurs concernés ; ils étaient fondés sur les activités de liaison menées à l'échelle régionale et comportaient des conseils et des analyses à l'intention des entités des Nations Unies œuvrant dans la région et des départements du Siège ; des séminaires régionaux ont été organisés et des séances d'information générale ou portant sur telle ou telle question ont été proposées aux pays fournisseurs de contingents et aux délégations des États Membres, donnant ainsi l'occasion d'examiner les tendances générales et les faits nouveaux d'ordre opérationnel.

Facteurs externes pour 2021

- 5.96 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 et aux accords y afférents coopèrent avec l'ONUST dans l'exercice de ses fonctions ;
 - b) toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter du mandat défini par le Conseil de sécurité.

- 5.97 L'ONUST prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continue à élaborer des stratégies, approches et activités afin qu'il soit tenu compte des questions de genre au sein de ses composantes militaire et civile. Les observatrices militaires renforcent l'efficacité des patrouilles et la mobilisation de la population. L'ONUST a adopté un plan d'action et une stratégie pour la prise en compte des questions de genre, qui seront affinés dans les années à venir et qui ont été intégrés dans les opérations à tous les niveaux. Des patrouilles composées d'hommes et de femmes ont été mises en place et des assistantes multilingues ont été recrutées afin d'améliorer les interactions avec les populations locales. Par ailleurs, la collaboration avec les pays fournisseurs de contingents a permis de suivre l'augmentation au niveau national du nombre de femmes militaires et d'examiner sur le long terme les mesures à prendre pour surmonter les obstacles culturels au recrutement et au déploiement de femmes.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 5.98 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir que le Conseil de sécurité soit informé sans délai du non-respect de ses résolutions (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que tous les rapports d'observation ont été présentés au Secrétaire général en temps voulu.
- 5.99 Ce résultat témoigne de la bonne intégration et de la bonne utilisation des capacités de surveillance et d'observation du groupe d'observateurs dans les opérations de la FNUOD et de la FINUL, et a permis aux missions de tenir le Conseil de sécurité informé des violations ou des faits qui risquaient d'aggraver les tensions entre les parties.

Exécution du programme en 2019 : amélioration de la couverture et de la communication de l'information

- 5.100 La collaboration au niveau stratégique et les activités régulières de liaison ont permis d'établir des relations de confiance avec les parties, ont aidé à réduire les tensions dans les pays hôtes et entre ceux-ci et à mieux faire connaître la situation, et ont donné lieu à des analyses et à la diffusion d'informations qui facilitent la prise de décisions et la coordination avec d'autres partenaires du maintien de la paix.
- 5.101 Le Groupe d'observateurs au Liban a continué de mener ses opérations conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il a participé activement aux activités d'observation menées le long de la Ligne bleue dans le cadre des événements liés à la mise au jour et à la destruction de tunnels et a communiqué des informations à ce sujet. De plus, en août et en septembre 2019, deux mois marqués par une aggravation des tensions entre Israël et le Liban, il a augmenté ses opérations mobiles le long de la Ligne bleue et établi 90 rapports spéciaux sur les activités menées dans la zone d'opérations et sur les événements survenus à l'intérieur de celle-ci.
- 5.102 La reprise des opérations du Groupe d'observateurs au Golan était l'une des priorités. Deux postes d'observation du secteur bravo (n^{os} 56 et 72) ont été reconstruits et remis en service conformément aux objectifs opérationnels définis. Les activités de reconstruction ont été axées sur les travaux essentiels, la restauration des infrastructures endommagées ou détruites pendant le conflit, la mise en place d'installations de sécurité, telles qu'un mirador, l'installation de plaques balistiques et de vitres de protection, d'une entrée principale sécurisée, d'un parking asphalté, d'un réservoir de carburant ayant un support en béton armé et d'un abri en béton armé ainsi que sur l'acquisition de matériel informatique et de matériel de communication, de matériel d'observation, de matériel de bureau et de mobilier pour les postes d'observation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.103 Le travail effectué a aidé les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949 et contribué à la reprise des opérations 24 heures sur 24, 7 jours

sur 7, dans le secteur bravo, ce qui a permis d'accroître la superficie faisant l'objet d'une observation directe, passée de 2 856 km² à 3 200 km², contre un objectif de 3 506 km². La remise en service des postes d'observation n^{os} 56 et 72 a facilité l'observation fixe et les opérations mobiles prévues dans le mandat de l'ONUST et aidé à présenter en temps voulu des rapports dont la précision a été améliorée puisque la mission, aidée en cela par la FNUOD, a pu couvrir une superficie accrue, à savoir 95 % de la zone de séparation et 50 % de la zone de limitation du secteur bravo.

Tableau 5.30
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	s.o.	s.o.	Superficie restreinte (2 856 km ²) faisant l'objet d'une observation continue	Augmentation de la superficie couverte (3 506 km ²)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : progrès vers la stabilisation (résultat déjà défini pour 2020)

- 5.104 La mission poursuivra les travaux relatifs à la stabilisation de la zone d'opérations et finira de reconstruire les infrastructures et de rationaliser les capacités du Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur bravo, allant ainsi dans le sens de la reprise progressive de l'ensemble des opérations prévue par la FNUOD, dont l'objet est de renforcer les capacités d'observation et la communication d'informations au Conseil de sécurité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 5.31
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Superficie restreinte (2 856 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Élargissement de la superficie (3 506 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Élargissement de la superficie (4 515 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Consolidation de la superficie (4 515 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : exécution des activités prescrites dans toute la zone d'opérations (nouveau résultat)

- 5.105 L'ONUST renforcera les activités de liaison menées au niveau régional et étendra ses réseaux de liaison aux niveaux stratégique et local afin de développer autant que possible la structure régionale et les bons offices. Le Groupe d'observateurs au Liban continuera d'effectuer des patrouilles et de mener des activités d'observation le long de la Ligne bleue (118,6 km) afin d'appuyer les opérations

de la FINUL et de faire rapport à ce sujet, et s'attachera à améliorer l'accès aux zones où le terrain est inhospitalier ainsi qu'à renforcer les mesures de protection de la force.

Situation interne et réponse

- 5.106 L'ONUST se heurte à des difficultés d'ordre logistique et administratif dans ses activités de liaison et dans son déploiement en raison de retards aux points de passage et de restrictions à divers endroits.
- 5.107 En réponse, l'ONUST poursuivra ses efforts visant à rétablir un accès ininterrompu.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.108 Le travail qui sera effectué devrait aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949, comme devrait le montrer le rétablissement dans tout le Golan des capacités opérationnelles dont l'ONUST disposait avant le conflit, aidant ainsi les observateurs à répondre aux besoins de la FNUOD en matière de suivi et d'observation, qu'il s'agisse de l'observation fixe continue, des patrouilles motorisées ou des inspections.

Tableau 5.32
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Surface restreinte (2 856 km ²) faisant l'objet d'une observation continue	Augmentation de la superficie couverte (3 200 km ²)	Augmentation de la superficie faisant l'objet d'une observation continue (4 515 km ²)	Consolidation de la superficie couverte (4 515 km ²)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.109 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'ONUST.

Résolutions du Conseil de sécurité

50 (1948)	Cessation des hostilités en Palestine	73 (1949)	Accords d'armistice conclus par les parties impliquées dans le conflit de Palestine
54 (1948)	Situation en Palestine		

Produits

- 5.110 On trouvera dans le tableau 5.33 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.33

ONUST : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	17	12	14
1. Séminaires de l'équipe d'analyse (organisés par l'ONUST)	–	1	2	2
2. Séminaires (demandés par des États Membres et des organisations internationales)	–	16	10	12
C. Activités de fond				
<p>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : liaison au niveau stratégique avec les autorités de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne en vue d'évaluer la stabilité et les conditions de sécurité, l'incidence de l'évolution de la situation régionale, les perturbations potentielles entre les parties et dans les zones d'opérations, et ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents, des représentants d'autres États Membres et des organisations et opérations des Nations Unies présentes dans la zone de mission ; liaison et coordination au niveau local avec des responsables en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et avec des représentants des autorités locales, des dirigeants communautaires, des interlocuteurs internationaux, des membres des opérations des Nations Unies et des bureaux de pays ; rapports de situation hebdomadaires ; rapports analytiques ou d'évaluation, notamment rapports thématiques et analytiques, fiches de pays, rapports mensuels sur la situation militaire et rapports annuels ; rapports sur la sécurité.</p> <p>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : rapports de situation hebdomadaires ; rapports d'évaluation ; rapports d'enquête ; comptes rendus d'incident ; fiches de pays ; rapports mensuels sur la situation militaire ; rapports annuels ; rapports sur la sécurité ; observations fixes : observations quotidiennes depuis des postes d'observation situés dans le secteur alpha et dans le secteur bravo du Golan pour le Groupe d'observateurs au Golan ; patrouilles d'opérations mobiles : patrouilles pour le Bureau de liaison du Caire, sur la Ligne bleue, pour le Groupe d'observateurs au Liban et pour les activités de familiarisation avec la zone concernée et patrouilles pour le Groupe d'observateurs au Golan ; inspections et enquêtes dans le secteur alpha pour le Groupe d'observateurs au Golan ; formation initiale des observateurs militaires au quartier général de l'ONUST à Jérusalem avant leur déploiement.</p>				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

5.111 On trouvera dans les tableaux 5.34 à 5.36 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de l'ONUST pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.34

Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)		
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
Postes	22 633,2	22 974,0	–	–	(190,0)	(190,0)	(0,8)	22 784,0	399,0	23 183,0
Autres dépenses de personnel	6 892,3	7 028,7	–	–	(35,6)	(35,6)	(0,5)	6 993,1	133,2	7 126,3
Dépenses de représentation	2,1	7,0	–	–	–	–	–	7,0	0,1	7,1
Voyages du personnel	298,5	364,2	–	–	18,4	18,4	5,1	382,6	7,1	389,7
Services contractuels	691,2	661,5	–	–	(11,8)	(11,8)	(1,8)	649,7	12,2	661,9
Frais généraux de fonctionnement	3 566,7	2 859,9	–	–	(3,9)	(3,9)	(0,1)	2 856,0	54,5	2 910,5
Fournitures et accessoires	415,0	520,1	–	–	29,1	29,1	5,6	549,2	10,4	559,6
Mobilier et matériel	800,8	1 314,2	–	–	100,3	100,3	7,6	1 414,5	27,2	1 441,7
Aménagement des locaux	195,6	153,6	–	–	63,4	63,4	41,3	217,0	4,2	221,2
Total	35 495,3	35 883,2	–	–	(30,1)	(30,1)	(0,1)	35 853,1	647,9	36 501,0

Tableau 5.35

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	235	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 72 SM, 150 AL, 2 AN
Suppressions	(3)	1 SM et 2 AL
Effectif proposé pour 2021	232	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 71 SM, 148 AL, 2 AN

^a On trouvera à l'annexe IV des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.36
Postes

Catégorie	Changements					Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SSG	1	–	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	–	2
P-5	2	–	–	–	–	–	2
P-4	3	–	–	–	–	–	3
P-3	2	–	–	–	–	–	2
P-2/1	1	–	–	–	–	–	1
Total partiel	11	–	–	–	–	–	11
Autres catégories de personnel							
Agents du Service mobile	72	–	–	(1)	(1)	(1)	70
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	–	–	–	–	–	2
Agents locaux	150	–	–	(2)	(2)	(2)	146
Total partiel	224	–	–	(3)	(3)	(3)	218
Total	235	–	–	(3)	(3)	(3)	232

5.112 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.37 et la figure 5.X.

5.113 Comme le montre le tableau 5.37, les ressources demandées pour 2021 s'élèvent globalement à 35 853 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 30 100 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation des ressources demandées découle de changements divers. Ces ressources permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.37
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

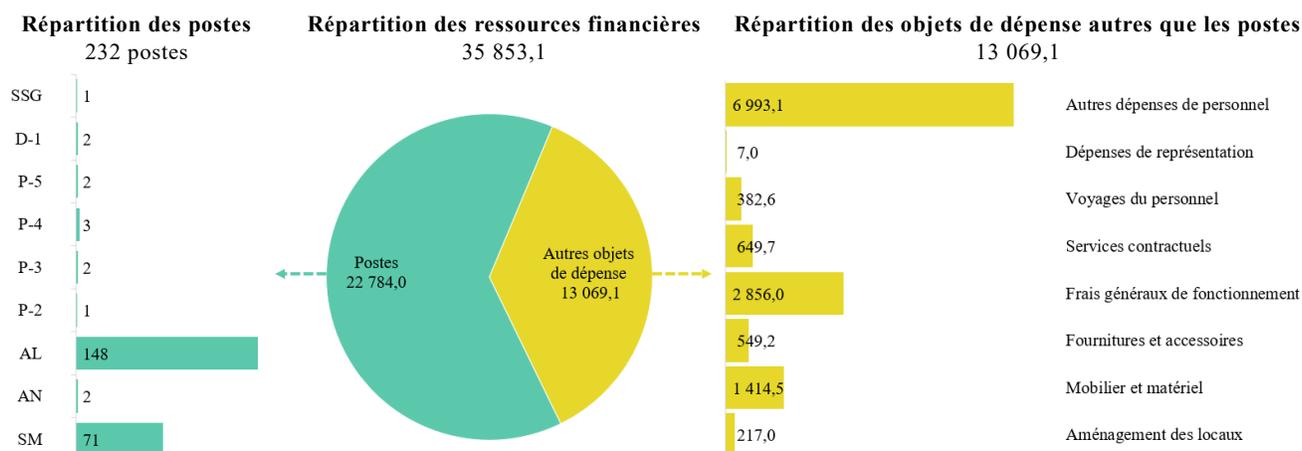
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	22 633,2	22 974,0	–	–	(190,0)	(190,0)	(0,8)	22 784,0
Autres objets de dépense	12 862,1	12 909,2	–	–	159,9	159,9	1,2	13 069,1
Total	35 495,3	37 883	–	–	(30,1)	(30,1)	(0,1)	35 853,1

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		224	–	–	(3)	(3)	(1,3)
Total		235	–	–	(3)	(3)	(1,3)

Figure 5.X
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations, par composante

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

5.114 Comme le montre le tableau 5.37, les changements entraînent une diminution nette de 30 100 dollars, qui se décompose comme suit :

- une réduction de 190 000 dollars au titre des postes tient à la suppression d'un poste de technicien(ne) en télécommunications (agent(e) du Service mobile) à laquelle il est proposé de procéder par suite de la réorganisation de la Section des technologies de l'ONUST et de sa transformation en une structure mieux adaptée, plus évolutive et plus agile, et à la suppression de deux postes à laquelle il est proposé de procéder : un poste d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) et un poste de chauffeur(se) de véhicule léger/assistant(e) aux entrepôts (agents locaux), liée au transfert au Caire du Bureau de liaison du Caire, qui se trouvait à Ismaïliya ;
- une réduction de 51 300 dollars s'explique comme suit : une diminution de 35 600 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, qui tient principalement à la suppression des ressources prévues pour l'assurance maladie après la cessation de service relatives au personnel recruté sur le plan national et à leur budgétisation au chapitre 32 (Dépenses spéciales) ; une diminution

de 11 800 dollars à la rubrique Services contractuels, qui s'explique par les mesures qui ont été prises pour réduire le nombre de vacataires et prendre en charge les travaux d'entretien en interne ; une diminution de 3 900 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, qui est imputable à une diminution des besoins en services de nettoyage au Bureau de liaison du Caire en raison du transfert au Caire de ce bureau qui se trouvait précédemment à Ismaïliya, et à une réduction des frais d'entretien des climatiseurs liée à l'installation d'un système central de chauffage, de ventilation et de climatisation au quartier général à Jérusalem ;

- c) la diminution des ressources dont il est question ci-dessus est en partie contrebalancée par une augmentation chiffrée à 211 200 dollars, qui se décompose comme suit : 18 400 dollars au titre des voyages du personnel, destinés à couvrir la participation de l'ONUST aux conférences Action pour le maintien de la paix et à la réunion du Réseau des conseillers juridiques des missions ; 29 100 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires, qui serviront au remplacement de casques et gilet pare-éclats, de la literie, des ustensiles et des couverts dans deux nouveaux postes d'observation ; 100 300 dollars à la rubrique Mobilier et matériel pour le remplacement, dans les postes d'observation situés dans le secteur alpha, de cinq groupes électrogènes dont le rendement énergétique est faible ; 63 400 dollars à la rubrique Aménagement des locaux, qui serviront au remplacement dans le secteur alpha de trois logements préfabriqués qui se sont délabrés.

III. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Avant-propos

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) a été créé en 1949, ce qui en fait la mission de maintien de la paix des Nations Unies la plus ancienne après l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Il continue de s'acquitter de son mandat en se concentrant sur l'observation du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan et la présentation de rapports à ce sujet. Fort de 44 observateurs militaires des Nations Unies qui surveillent la ligne de contrôle, longue de 770 kilomètres, et la ligne de démarcation provisoire, il continue également d'assurer des patrouilles et de mener des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et les incidents qui se produisent le long de la ligne de démarcation provisoire. Ces activités, qui exigent professionnalisme et impartialité ainsi que le souci de l'exactitude pour ce qui est de l'établissement des rapports, sont entreprises avec l'appui de 74 civils qui veillent au bon fonctionnement de cette opération de maintien de la paix. Pour que l'UNMOGIP puisse s'acquitter de son mandat, des efforts sont constamment déployés pour améliorer encore le partage des informations. Par exemple, des activités de formation obligatoires sont dispensées et les conférences semestrielles des observateurs militaires des Nations Unies sont organisées avec la participation du personnel civil d'appui afin de contribuer à l'exécution efficace et rationnelle des tâches sur le terrain.

Le Groupe a continué de s'attacher à renforcer la confiance dans la région et continuera de remplir son mandat de manière impartiale. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien des pays hôtes, l'Inde et le Pakistan, et l'accueil que lui a réservé la population cachemirienne locale. J'ai également tenu, autant que possible, les gouvernements hôtes informés de nos activités le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire. Je continue de communiquer tous les mois avec le Siège de l'ONU au sujet des activités du Groupe et des difficultés qu'il éprouve dans l'exécution de son mandat.

Je suis convaincu que l'UNMOGIP contribue à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud. Je suis également convaincu que la diversité et le professionnalisme de son personnel font sa force et qu'il est véritablement possible d'instaurer la paix dans la région, si la communauté internationale et toutes les parties prenantes nous apportent leur soutien.

Le Chef de la mission et chef des observateurs militaires,
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
dans l'Inde et le Pakistan
(Signé) Le général de division José **Eladio Alcáin**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.115 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller et de signaler au Secrétaire général tout fait nouveau concernant le respect du cessez-le-feu, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Une autre tâche servant à appuyer les efforts de surveillance du cessez-le-feu consiste à mener des enquêtes sur toute plainte déposée par les parties concernant des violations présumées du cessez-le-feu.

Programme de travail

Objectif

- 5.116 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Stratégie

- 5.117 Pour contribuer à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis, l'UNMOGIP continuera de se concentrer sur les tâches principales qui lui ont été confiées, à savoir la prévention, l'alerte rapide, la surveillance et la communication d'informations, et le renforcement de la confiance. Il présentera en temps voulu des rapports détaillés sur les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans sa zone d'opérations. Il continuera également de déployer des observateurs militaires de part et d'autre de la ligne de contrôle ; ceux-ci sont chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes en cas de plaintes concernant des violations du cessez-le-feu et, dans la mesure où les pays hôtes le leur permettent, d'exécuter diverses tâches aux alentours de la ligne de contrôle. Parmi les résultats déjà obtenus citons une meilleure appréciation de la situation et une meilleure communication des informations concernant les faits nouveaux survenus le long de la ligne de contrôle découlant d'une analyse qui est étayée par des plateformes de traitement et de visualisation des informations, comme l'indiquent les évaluations figurant dans les rapports périodiques et les effets positifs que la présence des observateurs militaires des Nations Unies a sur l'exécution des tâches essentielles du Groupe, effets dénotés par la tendance à la baisse des plaintes déposées pour violation présumée du cessez-le-feu entre 2017 et 2019.
- 5.118 L'UNMOGIP applique la stratégie de réforme quinquennale voulue par le Secrétaire général en ce qui concerne l'appui aux missions ; la stratégie est à la base de tous les efforts de réforme en cours et vise à améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité des services fournis aux missions de maintien de la paix comme aux missions politiques spéciales.

Facteurs externes pour 2021

- 5.119 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) En collaboration avec l'UNMOGIP, les pays hôtes observent le cessez-le-feu et s'abstiennent de tout acte d'hostilité et de toute action qui pourrait aggraver la situation ou mettre en danger la paix internationale, conformément aux dispositions de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité ;
 - b) L'Inde et le Pakistan demeurent disposés à aider l'UNMOGIP à mener les activités qui lui ont été confiées.
- 5.120 La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, afin de contribuer autant que possible au maintien de la paix dans la zone d'opérations. Il s'agit notamment de veiller à ce que les observateurs militaires des Nations Unies nouent un dialogue inclusif avec les populations locales, qui fasse intervenir aussi bien les hommes que les femmes, afin que la mission comprenne les points de vue des uns et des autres en ce qui concerne la situation sur le terrain et en tienne compte lorsqu'elle planifie et mène ses opérations.
- 5.121 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission nouera des relations avec les entités qui ont à cœur, comme elle, de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, sous réserve que les activités qu'elle mènera ne sortent pas du cadre de son mandat.
- 5.122 En ce qui concerne la coordination et la coopération interorganisations, l'UNMOGIP envisage d'établir des relations analogues avec des entités des Nations Unies en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, sans pour autant sortir du cadre de son mandat.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 5.123 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir informer rapidement le Siège de l'Organisation des Nations Unies des faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu par les observateurs militaires des Nations Unies qui effectuent des tâches sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, en dépit du fait que le nombre de tâches effectuées librement et en toute sécurité sur le terrain après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent, a diminué. La mission a pu promptement faire rapport au Siège de l'ONU, grâce à son appréciation de la situation, qui découle des tâches qu'elle effectue sur le terrain.

Exécution du programme en 2019 : maintien des capacités d'intervention opérationnelle

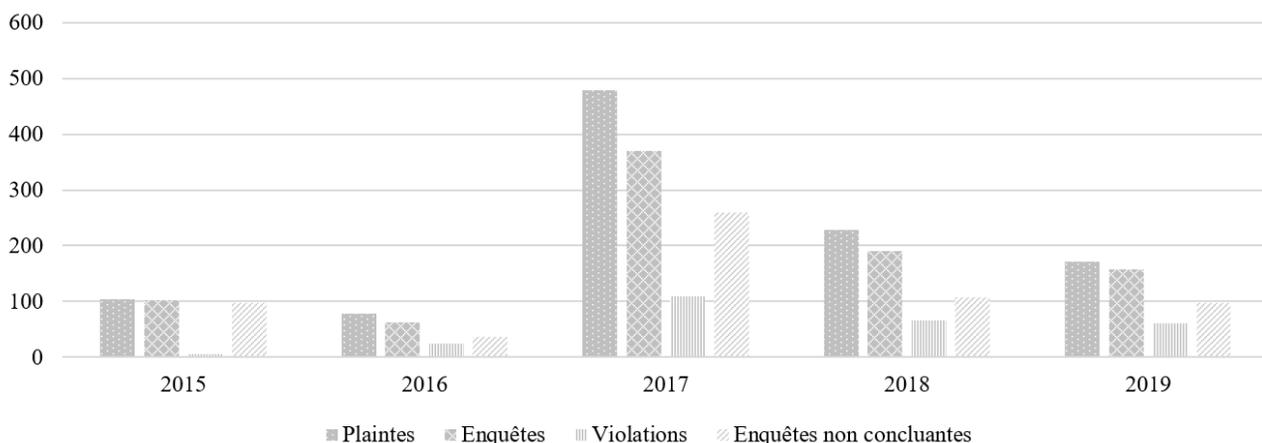
- 5.124 Les tensions entre l'Inde et le Pakistan se sont accrues le long de la ligne de contrôle à partir de février 2019. L'UNMOGIP a supervisé l'application du cessez-le-feu de manière ininterrompue, en continuant de placer des observateurs militaires des Nations Unies dans les 11 postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne de contrôle. Il a continué de s'acquitter de son mandat en accomplissant, sur le terrain, les tâches principales qui lui avaient été confiées. En 2019, il a mené 161 opérations à partir des postes d'observation et a effectué 1 317 patrouilles de reconnaissance, 158 enquêtes sur des violations présumées du cessez-le-feu et 90 missions sur le terrain, soit 1 726 activités au total. Il a aussi reçu 41 pétitions concernant la situation le long et aux alentours de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire, qui émanaient de groupes politiques reconnus. Cette pratique contribue à prévenir l'escalade du conflit, car elle permet à des pétitionnaires de l'Inde et du Pakistan d'exprimer par les voies établies leurs préoccupations quant à l'évolution de la situation au Cachemire plutôt que d'organiser des manifestations.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

5.125 Le travail effectué a contribué à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément au mandat de l'UNMOGIP, comme le montre le fait que, en 2019, les 158 plaintes présentées par l'armée pakistanaise ont fait l'objet d'une enquête et que les résultats de ces enquêtes ont été communiqués au Conseil ; dans 61 cas, il a été jugé que l'armée indienne avait commis une violation, tandis que, dans les 97 autres cas, il n'a pas été possible de trancher faute de preuves. Il ressort du graphique ci-après que le pic constaté en 2017, qui représente un total de 479 plaintes pour violation présumée du cessez-le-feu, soit une augmentation de 506 % par rapport à l'année précédente, a été suivi d'une baisse significative de 52 % (229 plaintes déposées). Le nombre de plaintes a encore diminué en 2019, enregistrant une diminution de 25 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance peut être attribuée à la présence et aux activités des observateurs militaires des Nations Unies dans la zone d'opérations, lesquelles ont eu une incidence sur les actions des deux parties de l'autre côté de la ligne de contrôle.

Figure 5.XI

Mesure des résultats : nombre de violations présumées du cessez-le-feu



Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mener les enquêtes rapidement et avec précision et communiquer aux parties les résumés des enquêtes au moyen de nouveaux outils (résultat déjà défini pour 2020)

5.126 L'UNMOGIP continuera de surveiller la ligne de contrôle et la ligne de démarcation provisoire. Il devra pour ce faire continuer de placer des observateurs militaires dans tous les postes opérationnels des deux côtés de la ligne de contrôle, d'effectuer des patrouilles, des inspections et des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et d'exécuter des tâches sur le terrain dans le voisinage de la ligne de contrôle, conformément au mandat qui a été défini, et s'efforcera de mieux utiliser les outils ou les plateformes de traitement et de visualisation des informations existants pour synthétiser les informations aux fins de l'analyse et de l'évaluation, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 5.38
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les analyses ne sont pas effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations	Certaines des analyses sont effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations	Les analyses sont effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations et sont disponibles plus rapidement	Les observateurs militaires des Nations Unies au quartier général de la mission et dans les postes de campagne se servent d'un système institutionnel d'analyse et d'évaluation pour communiquer promptement les informations en se fondant sur des éléments tirés de plateformes de traitement et de visualisation des informations

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : assurer la continuité de l'analyse et la cohérence du processus de planification et d'exécution (nouveau résultat)

- 5.127 En 2019, des initiatives visant à améliorer le traitement des informations en mettant à profit les bases de données existantes et une coordination étroite entre les observateurs militaires des Nations Unies ont permis d'améliorer l'analyse, ce qui a rendu la planification et l'exécution des tâches sur le terrain plus efficaces.

Situation interne et réponse

- 5.128 Pour l'UNMOGIP la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer la continuité et la cohérence de l'analyse lors de la relève des observateurs militaires des Nations Unies. La mission utilise de nouvelles plateformes de traitement et de visualisation des informations pour synthétiser les informations qui ont été recueillies. Des outils d'analyse visuelle simplifient des données complexes et peuvent ainsi faciliter la conduite des enquêtes sur les violations présumées de façon rapide et exacte. En réponse, l'UNMOGIP organisera des cours de formation en vue de renforcer les connaissances et les compétences des observateurs militaires nouvellement recrutés et s'efforcera, à cette fin, de structurer les systèmes et les procédures afin d'harmoniser l'exécution des tâches. De plus, toujours à cette fin, des efforts seront faits pour aider les observateurs militaires à mieux comprendre le conflit, notamment le cessez-le-feu de part et d'autre de la ligne de contrôle, ce qui facilitera la mise en place d'activités d'observation et de communication d'informations ciblées, tandis que le quartier général prendra des mesures de nature à améliorer les procédures de sorte que les observateurs militaires soient mieux à même de s'acquitter de leurs tâches sur le terrain et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 5.129 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément au mandat de

l'UNMOGIP, énoncé dans la résolution [307 \(1971\)](#) du Conseil de sécurité, comme devrait le montrer la disponibilité d'analyses effectuées en temps utile et systématiquement au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations.

Tableau 5.39
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Les plateformes de traitement et de visualisation des informations sont utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu	La continuité des analyses effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations, qui sont utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu, est mieux assurée	La continuité des analyses effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations, qui sont utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu, est pleinement assurée

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.130 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'UNMOGIP.

Résolutions du Conseil de sécurité

39 (1948)	Création de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée d'enquêter sur le conflit et d'assurer la médiation	47 (1948)	Rétablissement de la paix et de l'ordre public dans l'État de Jammu-et-Cachemire et organisation d'un plébiscite
		307 (1971)	Observation d'un cessez-le-feu durable et de l'arrêt des hostilités au Jammu-et-Cachemire

Produits

5.131 On trouvera dans le tableau 5.40 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.40

UNMOGIP : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	12	12
1. Activités de communication avec des personnalités et des responsables clés des pays hôtes	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : amélioration du système de classement et d'archivage des documents et renforcement de la connectivité.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publicités, impressions et caravanes de la paix.				
Relations extérieures et relations avec les médias : participation des médias.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : développement et amélioration du site Web de l'UNMOGIP.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

5.132 On trouvera dans les tableaux 5.41 à 5.43 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de l'UNMOGIP pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.41
Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	5 236,4	6 065,2	–	–	–	–	–	6 065,2	41,7	6 106,9
Autres dépenses de personnel	1 765,6	1 577,5	–	–	30,7	30,7	1,9	1 608,2	71,4	1 679,6
Dépenses de représentation	6,2	14,5	–	–	5,5	5,5	37,9	20,0	0,9	20,9
Consultants	28,8	19,7	–	–	(19,7)	(19,7)	(100,0)	–	–	–
Voyages du personnel	338,6	315,5	–	–	29,7	29,7	9,4	345,2	6,5	351,7
Services contractuels	330,5	201,1	–	–	135,9	135,9	67,6	337,0	14,8	351,8
Frais généraux de fonctionnement	1 169,6	1 578,6	–	–	(338,0)	(338,0)	(21,4)	1 240,6	54,5	1 295,1
Fournitures et accessoires	274,3	463,5	–	–	(51,3)	(51,3)	(11,1)	412,2	18,4	430,6
Mobilier et matériel	254,8	626,0	–	–	196,1	196,1	31,3	822,1	36,7	858,8
Total	9 404,8	10 861,6	–	–	(11,1)	(11,1)	(0,1)	10 850,5	244,9	11 095,4

Tableau 5.42
Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM, 49 AL
Effectif proposé pour 2021	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM, 49 AL

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.43
Postes

Catégorie	Changements					Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
D-2	1	–	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	–	1
Total partiel	3	–	–	–	–	–	3
Autres catégories de personnel							
Agents du Service mobile	22	–	–	–	–	–	22
Agents locaux	49	–	–	–	–	–	49
Total partiel	71	–	–	–	–	–	71
Total	74	–	–	–	–	–	74

5.133 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.44 et la figure 5.XII.

5.134 Globalement, les ressources demandées pour 2021 s'élèvent à 10 850 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 11 100 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation des ressources demandées découle de changements divers. Ces ressources permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

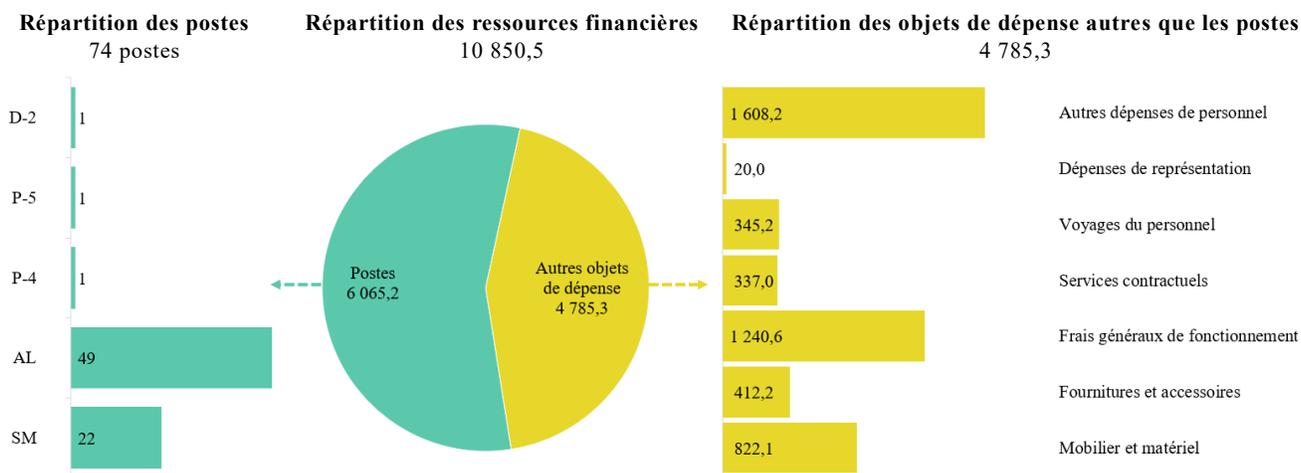
Tableau 5.44
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 236,4	6 065,2	–	–	–	–	–	6 065,2
Autres objets de dépense	4 168,4	4 796,4	–	–	(11,1)	(11,1)	(0,2)	4 785,3
Total	9 404,8	10 861,6	–	–	(11,1)	(11,1)	(0,1)	10 850,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–		–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		71	–	–		–	–	71
Total		74	–	–		–	–	74

Figure 5.XII
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des écarts, par composante

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

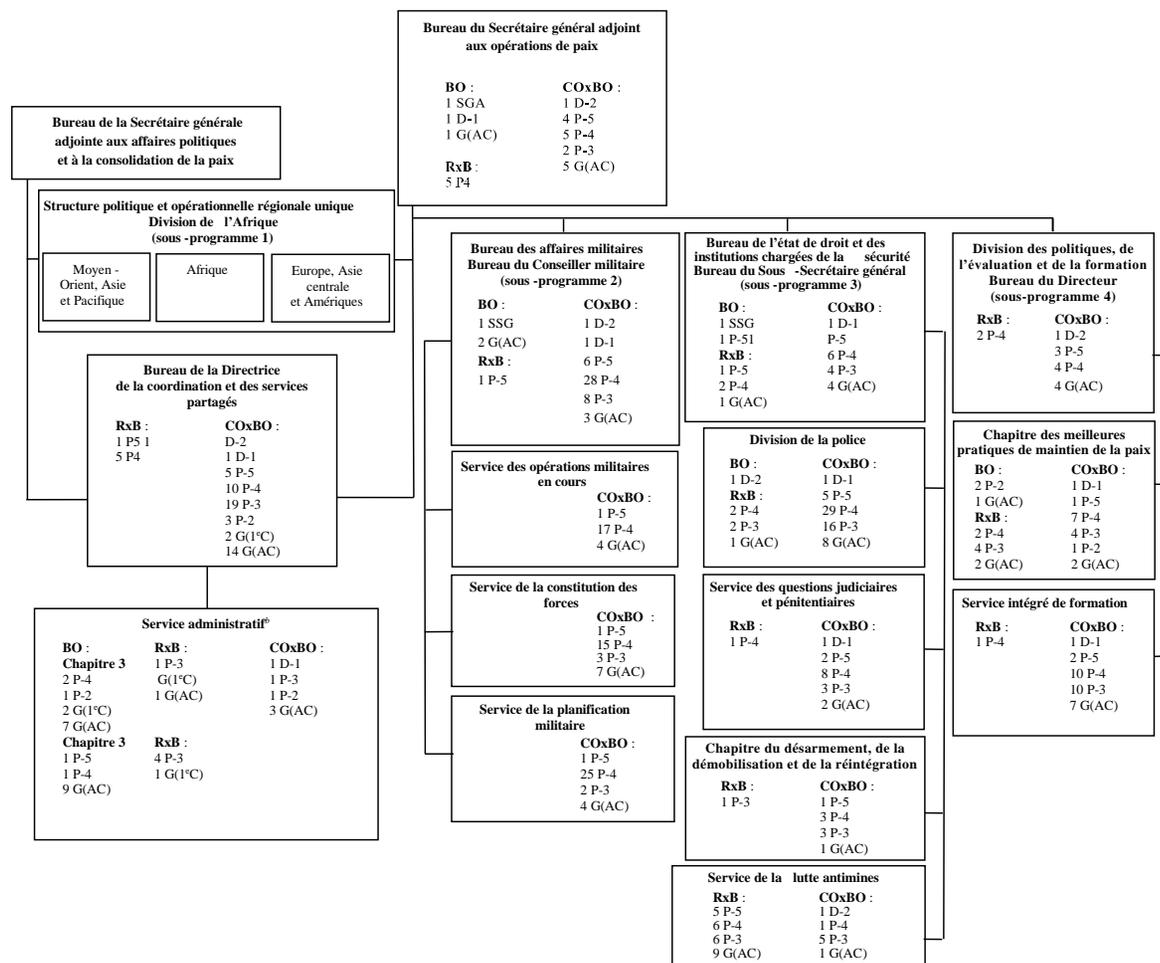
5.135 Comme le montre le tableau 5.44, les changements entraînent une diminution nette de 11 100 dollars, qui se décompose comme suit :

- une réduction de 409 000 dollars s'explique comme suit : une diminution de 338 000 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement et une autre de 51 300 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires, motivées par les dépenses effectives enregistrées récemment et par la baisse de la consommation de carburant imputable à la mise en service du système électronique de gestion des carburants, ainsi qu'une diminution de 19 700 dollars à la rubrique Consultants, car l'UNMOGIP n'aura pas besoin de services consultatifs en 2021 ;
- la diminution des ressources dont il est question ci-dessus est en partie contrebalancée par une augmentation chiffrée à 397 900 dollars, qui se décompose comme suit : 30 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel, due à une augmentation des déménagements des effets personnels des observateurs militaires à l'occasion du déploiement ou du rapatriement ; 5 500 dollars au titre des dépenses de représentation, compte tenu des tendances observées ces dernières années ; 29 700 dollars au titre des voyages du personnel, compte tenu des prévisions qui ont été faites pour les voyages des hauts responsables ; 135 900 dollars au titre des services contractuels dans les domaines de l'informatique et des communications ; 196 100 dollars au titre du mobilier et du matériel, pour le remplacement de véhicules, de groupes électrogènes et de mobilier de bureau.

Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

I. Organigrammes et répartition des postes pour 2021

A. Département des opérations de paix^a

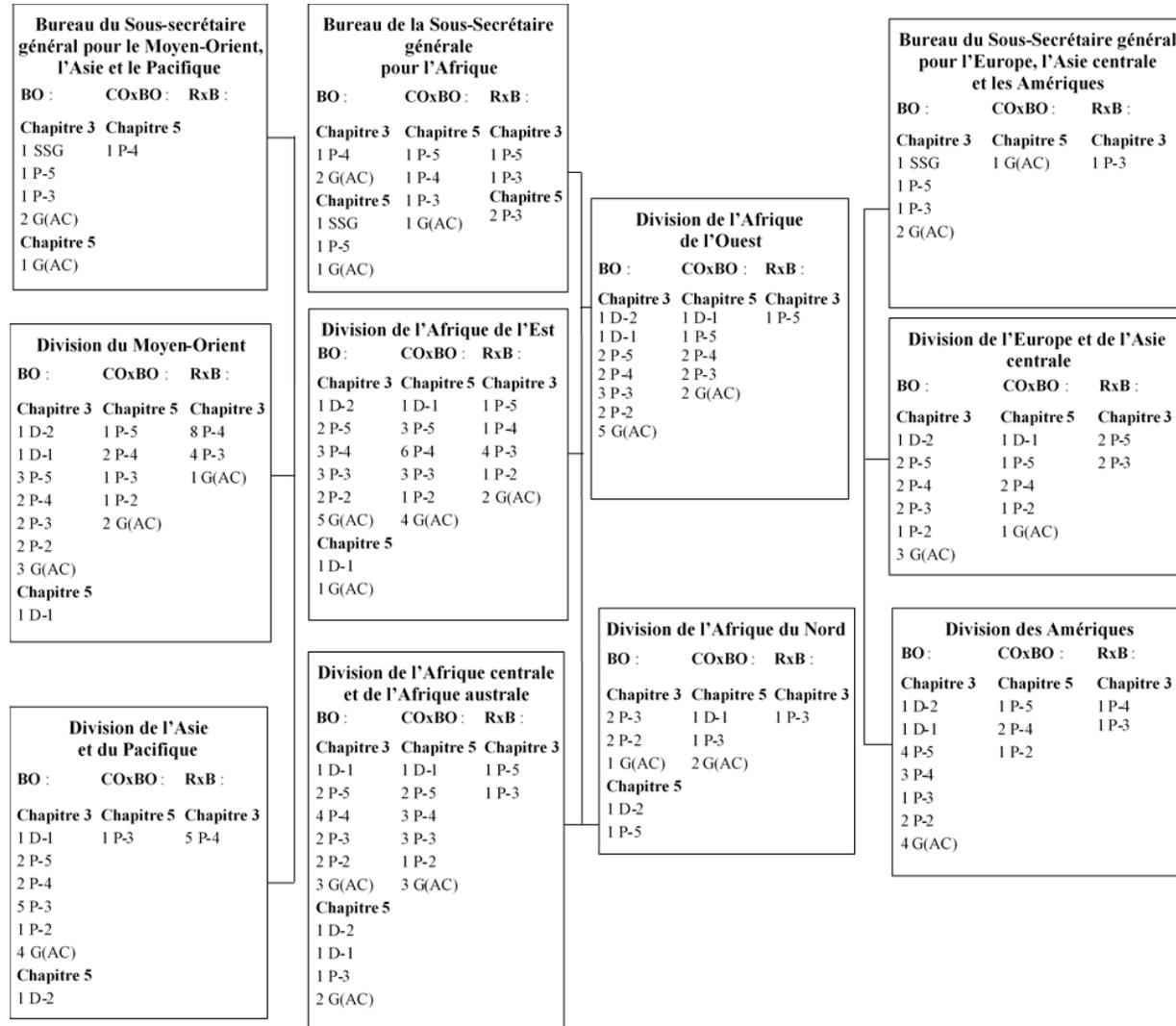


Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 3 sont fournies à titre indicatif.

^b Le Bureau de lutte contre le terrorisme finance au moyen de ressources extrabudgétaires 3 postes P-3, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, dont les titulaires sont chargés d'appuyer ses travaux.

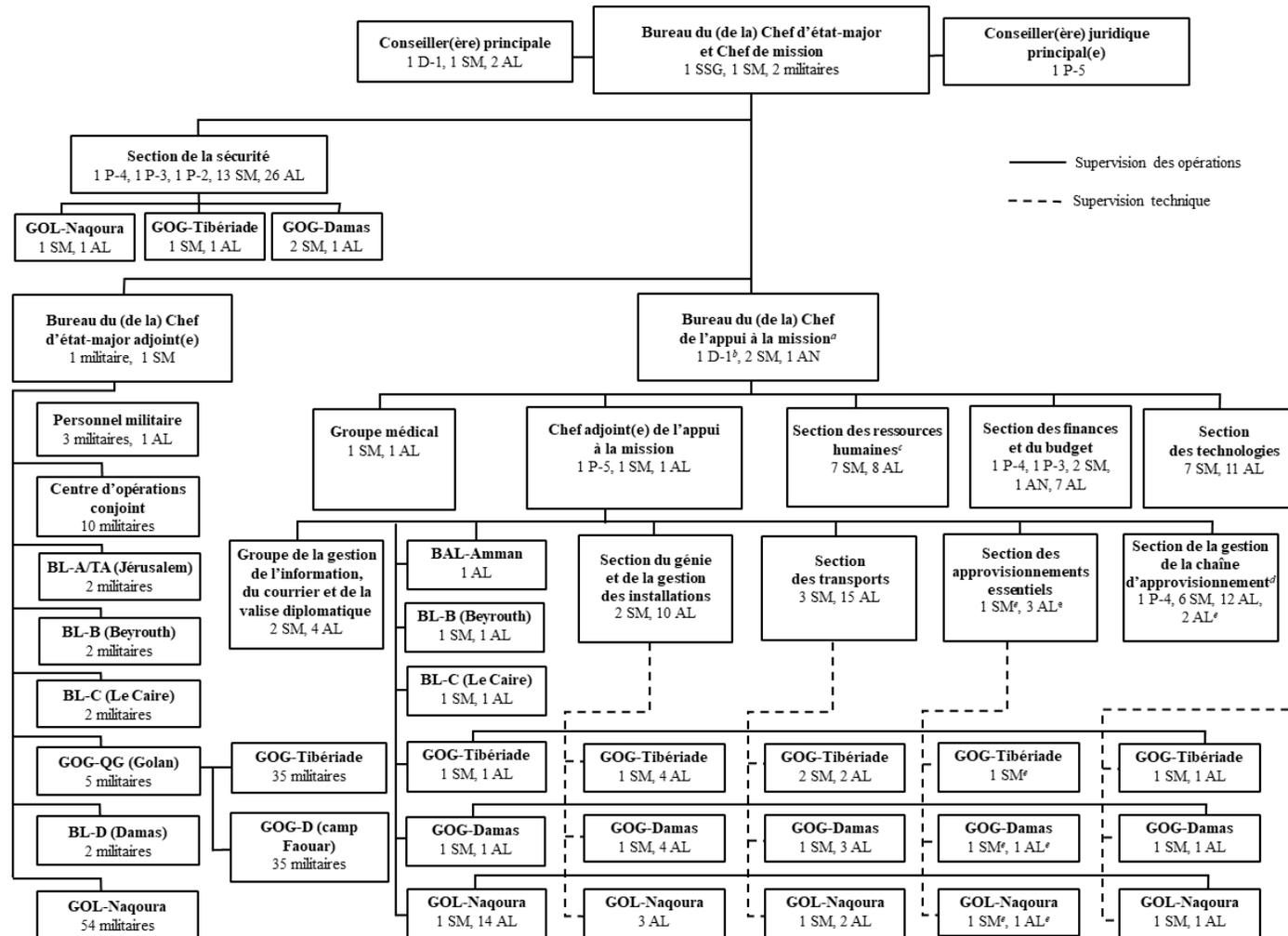
B. Structure politique et opérationnelle régionale unique^a



Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 3 sont fournies à titre indicatif.

C. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve



Abréviations : BAL-Amman = Bureau administratif et logistique d'Amman ; BL-A/TA = Bureau de liaison Amman/Tel-Aviv ; BL-B/C/D = Bureau de liaison à Beyrouth, au Caire ou à Damas ; GOL = Groupe d'observateurs au Liban ; GOG = Groupe d'observateurs au Golan.

^a Y compris la cellule du protocole.

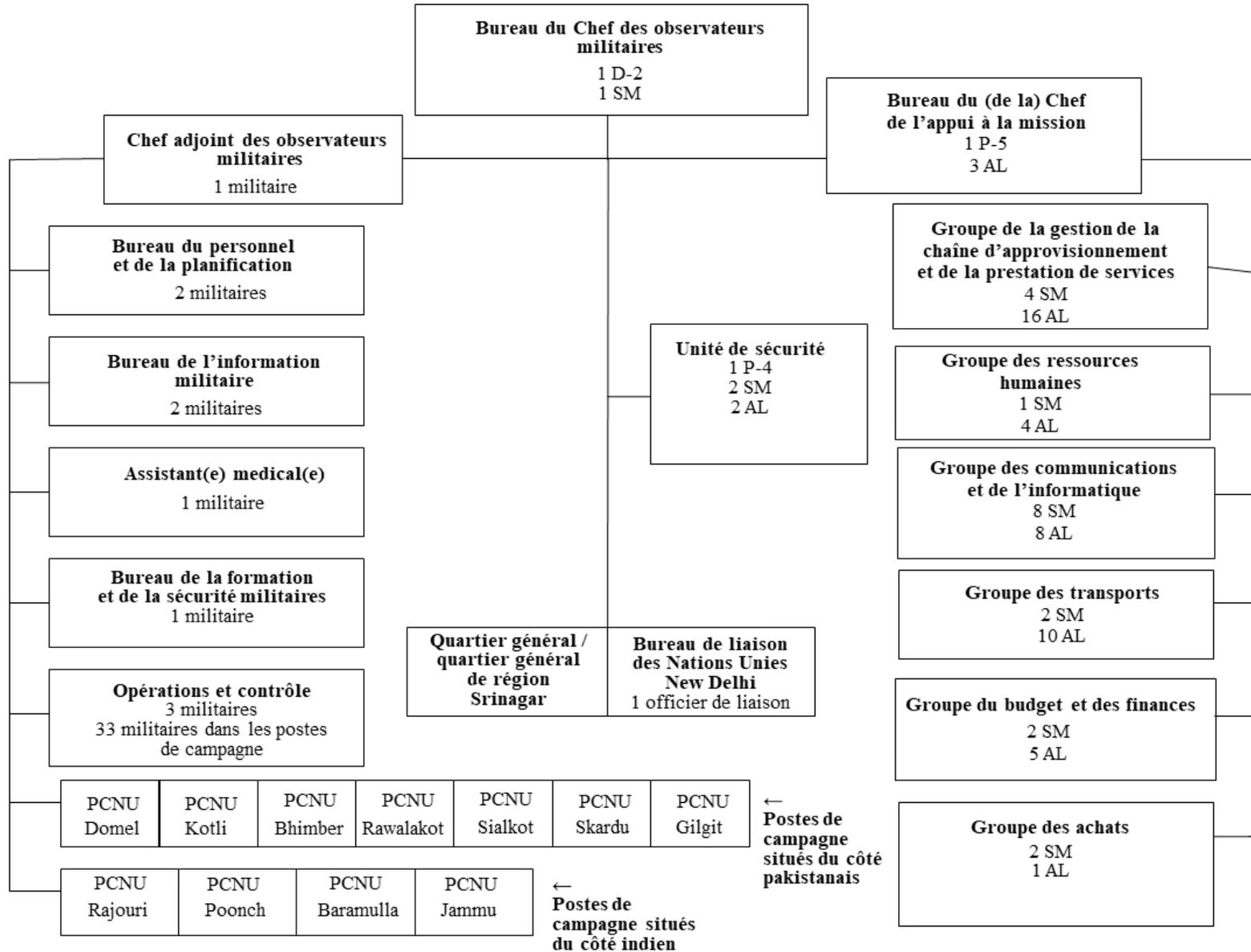
^b D-1. Chef de l'appui à la mission pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

^c Y compris la Cellule de la formation.

^d Y compris les groupes des achats, de la gestion centralisée des stocks, de la gestion du matériel et du contrôle des mouvements.

^e Transfert.

D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; PCNU = poste de campagne des Nations Unies ; SM = agent(e) du Service mobile.

II. Ressources proposées pour le chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), par composante, pour le Département des opérations de paix, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
(I) Département des opérations de paix										
A. Direction exécutive et administration	792,5	723,9	–	–	–	–	–	723,9	21,8	745,7
B. Programme de travail										
1. Opérations	2 727,8	3 076,8	–	–	–	–	–	3 076,8	92,4	3 169,2
2. Questions militaires	453,1	510,5	–	–	–	–	–	510,5	13,9	524,4
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	874,6	854,8	–	–	–	–	–	854,8	27,4	882,2
4. Politiques, évaluation et formation	372,8	357,9	–	–	–	–	–	357,9	10,6	368,5
Total partiel (B)	4 428,3	4 800,0	–	–	–	–	–	4 800,0	144,3	4 944,3
C. Appui au programme	118,0	334,1	–	–	–	–	–	334,1	6,3	340,4
Total partiel (I)	5 338,8	5 858,0	–	–	–	–	–	5 858,0	172,4	6 030,4
(II) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve										
Total partiel (II)	35 495,3	35 883,2	–	–	(30,1)	(30,1)	(0,1)	35 853,1	647,9	36 501,0
(III) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan										
Total partiel (III)	9 404,8	10 861,6	–	–	(11,1)	(11,1)	(0,1)	10 850,5	244,9	11 095,4
Total	50 238,9	52 602,8			(41,2)	(41,2)	(0,1)	52 561,6	1 065,2	53 626,8

	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
(I) Département des opérations de paix						
A. Direction exécutive et administration			3	–	–	3
B. Programme de travail						
1. Opérations			15	–	–	15
2. Questions militaires			3	–	–	3

Titre II Affaires politiques

	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2021</i>
	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>		
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	3	–	–	–	–	3
4. Politiques, évaluation et formation	3	–	–	–	–	3
Total partiel (B)	24	–	–	–	–	24
Total partiel (I)	27	–	–	–	–	27
(II) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve						
Total partiel (II)	235	–	–	(3)	(3)	232
(III) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan						
Total partiel (III)	74	–	–	–	–	74
Total	336	–	–	(3)	(3)	333

III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Notant que les postes de l'UNMOGIP n'évoluent pas et rappelant les multiples restructurations dont la composante Appui a fait l'objet dans les missions ces dernières années, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera, dans son prochain projet de budget, des informations sur les mesures prises par le Groupe pour mettre sa composante Appui en conformité avec la structure normalisée. (Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, (A/74/7, par. II.44)

Suite donnée à la recommandation

Les consultations entre le Secrétariat et le Groupe sur la structure de la composante Appui sont toujours en cours.

IV. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
ONUST	(1)	SM	Suppression d'un poste de technicien(ne) en télécommunications	Réorganisation de la Section des technologies de l'ONUST pour en faire une structure mieux adaptée, plus évolutive et plus agile.
ONUST	(2)	AL	Suppression de 2 postes : 1 poste d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) et 1 poste de chauffeur(se) de véhicule léger/assistant(e) aux entrepôts	Gains d'efficacité résultant du transfert, au Caire, du Bureau de liaison du Caire, qui se trouvait à Ismaïliya.